RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2021

DOSSIER : R-4151-2021

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me LOUISE ROZON
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 9 SEPTEMBRE 2021
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
Avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me VINCENT LOCAS
Me MARIE LEMAY LACHANCE
Avocats d'Énergir

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
Avocat de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
Me ANNE-CHARLOTTE CARIGNAN
Avocats de l'Association des hôteliers du Québec et de l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
Avocate de Groupe de recommandations et d'action pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
Avocat d'Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
Avocat de Stratégies énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉLIMINAIRES

PREUVE DE OC

PASCAL CORMIER

SYLVIE de BELLEFEUILLE

INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID 5

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ 26

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 30

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS 34

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 39

PREUVE DE SÉ-AQLPA

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 50

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS 65

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE 69

CONTRE-PREUVE

JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY

ALEXANDRE FORTIER

INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE 92

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 113

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 135

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 139

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce neuvième (9e) jour du mois de septembre :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :
Protocole d'ouverture. Audience du neuf (9) septembre deux mille vingt et un (2021) par visioconférence. Dossier R-4151-2021 : Demande d’approbation du Plan d’approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d’Énergir, s.e.c., à compter du premier (1er) octobre deux mille vingt et un (2021). Poursuite de l’audience.

LE PRÉSIDENT :
Merci, Madame la Greffière. Bonjour, Maître David. Bienvenue, Maître David. Vous êtes prêt pour l’assermentation de vos témoins?

PREUVE DE OC

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :
Oui. Bonjour, Monsieur le Président et Mesdames les Régisseurs. Éric David pour Option consommateurs. Donc, le panel d’Option consommateurs est composé

de deux témoins. Il y a Pascal Cormier, économiste, qui agit comme analyste externe et il y a maître Sylvie de Bellefeuille comme analyste interne. Donc, Madame la Greffière, pouvez-vous procéder à l'assermentation s'il vous plaît?

_____

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce neuvième (9e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

PASCAL CORMIER, économiste, ayant une place d'affaires au 4299, avenue De Lorimier, Montréal (Québec);

SYLVIE de BELLEFEUILLE, avocate, conseillère budgétaire et juridique chez Option consommateurs, ayant une place d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 440, Montréal (Québec);

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Q. [1] Alors, je vais commencer avec l'adoption de la preuve écrite. Il y a trois documents qu'il faut

faire adopter. Donc, il y a premièrement le mémoire d'Option consommateurs, la pièce C-OC-0012; il y a les réponses à la DDR d'Énergir, C-OC-0014; et finalement la présentation de ce matin, la pièce C-OC-0015. Alors, Monsieur Cormier, Maître de Bellefeuille, avez-vous rédigé ou révisé lesdits documents?

Mme SYLVIE de BELLEFEUILLE :

R. Oui.

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui.

Q. [2] Avez-vous des corrections à apporter à ces documents?

R. Oui. Il y a trois corrections à la pièce C-OC-0012 qui est le mémoire, trois petites coquilles. Première coquille à la page 4, le titre de la section 2.1, évidemment, c'est marqué « cause tarifaire 2020-2021 », il faut rajouter un (1) partout, c'est deux mille vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022). Deuxième coquille qui a été soulevée à la page 13 du même mémoire, sous le graphique, à la deuxième phrase, on indique « En effet, compte tenu de cette hausse, nous doutons que la baisse de 4,9 % », devrait être remplacé par quatre point quarante-neuf (4,49).

Et la dernière coquille à la page 14, dans les chiffres en haut de la page, le « 19 % » devrait être remplacé par dix-huit pour cent (18 %). Ça ne change pas significativement le sens, mais juste pour que ce soit exact. Et c'est seize point dix-sept (16,17 $) au lieu de ce qui était écrit avant. Et finalement dans le bas de ce paragraphe-là « le client devra assumer une hausse supplémentaire de » sept pour cent (7 %) au lieu du « 8 % » qui est cohérent avec... Bien, tout est cohérent. Si on change un chiffre, tous les autres chiffres changent. Mais ça ne change pas significativement le sens du message de notre preuve.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Excusez-moi, Monsieur le Président, Mesdames les Régisseurs. Est-ce qu'il serait peut-être possible, je ne sais pas si ça conviendrait à tous, qu'une version révisée de la preuve soit déposée? Comme ça, si jamais on a à y référer à l'avenir, on aurait la bonne version.

LE PRÉSIDENT :

Mon Dieu! Maître David, est-ce que vous adhérez à la proposition de maître Neuman, à votre guise? Quant à nous, on a fait les modifications à

l'interne ici.

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Écoutez, les coutumes, la coutume à la Régie veut qu'on note les corrections dans nos copies individuellement puis qu'on ne dépose pas une preuve amendée, mais si la formation souhaite une version amendée du mémoire, on va le déposer.

LE PRÉSIDENT :

On va laisser ça comme ça, Maître Neuman. On les a pris en note les modifications, surtout qu'elles sont accessoires.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'était une simple suggestion.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, oui. On apprécie.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Q. [3] O.K. Juste pour clarifier, à la page 14, quand vous avez corrigé la coquille entre parenthèses, le dix-sept virgule dix-sept (17,17 $), est-ce que c'est seize virgule dix-sept (16,17 $) ou plutôt dix-huit virgule dix-sept (18,17 $) qui devrait

1 apparaître?

2 M. PASCAL CORMIER :

3 (Inaudible)

4 Q. [4] Oui. O.K.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Nous n'avons pas entendu.

7 M. PASCAL CORMIER :

8 R. Désolé, je n'avais pas mes lunettes puis c'était

9 marqué très petit ce matin. Puis malheureusement,

10 je commence à vieillir, à mon grand dam,

11 effectivement. Ça ne change pas le sens.

12 Q. [5] Alors, la correction serait?

13 R. Dix-huit virgule...

14 Q. [6] Reprenez la page pour que...

15 R. Excusez-moi, on recommence. À la page 14...

16 Q. [7] Oui.

17 R. ... il faut remplacer dix-sept virgule dix-sept

18 (17,17 $) par dix-huit virgule dix-sept (18,17 $).

19 Q. [8] Excellent. Merci.

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Q. [9] O.K. Merci. Est-ce que ces documents

22 représentent la position d'Option consommateurs

23 dans la présente cause?

24 R. Oui.

25

Mme SYLVIE de BELLEFEUILLE :

R. Oui. Oui.

Q. [10] Très bien. Et est-ce que vous les adoptez comme votre témoignage écrit dans le présent dossier?

R. Oui.

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui. Bien sûr.

Q. [11] O.K. Pouvez-vous résumer les grandes lignes de votre analyse du présent dossier et dire à la formation si votre analyse a été modifiée à la lumière de la preuve qui a été administrée depuis le dépôt du mémoire d'Option consommateurs en juillet vingt vingt et un (2021)?

R. Oui. Nous avons fait quelques ajustements par rapport... qui sont présents, qui sont inclus dans la présentation qui porte comme numéro de pièce C-06... C-OC-0015. Finalement, c'est des mises à jour des tableaux qui étaient dans la preuve et les propositions qui ont été... qui ont été émises dans le mémoire sont sensiblement les mêmes, là.

Donc, si vous voulez, on peut aller de l'avant avec la présentation. On peut aller à la page 2 de la présentation, s'il vous plaît.

Donc, rapidement le plan, on va avoir une

courte introduction, ensuite on va traiter du Plan d'approvisionnement, suivi de la stratégie tarifaire qui est l'item le plus important évidemment du présent dossier.

Ensuite, les mesures de soutien à la clientèle pour faire face à la hausse tarifaire. Et finalement, les autres enjeux traités dans notre mémoire, soit le processus de consultation réglementaire, ainsi que les contrats types. On s'en va à la page 3, s'il vous plaît.

Remarques introductives. Option consommateurs est un organisme voué à la protection et à la représentation des consommateurs notamment les clients résidentiels d'Énergir. OC se préoccupent du respect des grands principes tarifaires dont, entre autres, la tarification aux coûts de service, causalité des coûts, équité intergénérationnelle, qui est très importante dans le présent dossier, ainsi que la transparence. Le respect de ces principes guide OC dans son intervention au présent dossier. Page 4 s'il vous plaît.

Concernant la prévision de la demande, ici, évidemment, on est dans le Plan d'approvisionnement. OC note que les ventes réelles

au trente (30) septembre deux mille vingt (2020) ont été inférieures de trois cent... trois cent quarante dix six M trois (340 10(6) M(3) par rapport au scénario de base proposé lors du dossier précédent. Sans toutefois fournir de chiffre précis, Énergir estime que la prévision des volumes de vente au trente (30) septembre deux mille vingt et un (2021) est en ligne avec le scénario défavorable exigé par la Régie lors de la décision tarifaire du précédent dossier.

Avec une croissance économique réelle moins vigoureuse que prévue et une recrudescence de la pandémie, nous sommes d'avis que le scénario de base prévu pourrait s'avérer trop optimiste, selon nous. Évidemment, nous avions soulevé certains risques dans notre document de preuve, dans notre preuve qui a été déposée au mois de juillet et depuis ce temps-là les signaux, là, qui étaient inquiétants n'ont cessé de s'aggraver, là, c'est-à-dire que la quatrième vague s'est confirmée, comme tout le monde le sait en regardant les nouvelles, là, de ce temps-ci, ainsi que les signaux économiques, là, qui montrent une reprise qui semble être moins importante que ce qui était initialement prévu par les principaux joueurs

économiques, là - ici, j'entends les banques entre autres - ainsi que la prévision économique qui a été déposée dans le présent dossier par Énergir pour justifier sa prévision de la demande.

Si on va à la page 5 s'il vous plaît. Dans le cadre de l'étude du Plan d'approvisionnement, nous nous sommes attardés à la prévision... aux notions de coût du gaz naturel, qui pourrait entre autres impacter la prévision de la demande. On a préparé un tableau récapitulatif. Évidemment, nous avions une asymétrie d'informations, là on n'a pas accès aux... aux mêmes données, là, pour les marchés canadiens, qui sont un petit peu moins liquides que les marchés américains. C'est pourquoi nous nous sommes attardés au marché de Henry Hub, qui est le marché phare, là, dans le monde du gaz naturel en Amérique du Nord, mais qui est tout de même corrélé avec le prix des gaz canadiens. Et nous avons comparé les prix qui étaient déposés à la preuve d'Énergir avec l'évolution sur deux... deux types de commodités, soit le pétrole, l'indice Brent sur le marché américain. Et c'est les prix des contrats à terme, bien sûr, pour les différentes années soulevées dans le Plan, soit de deux mille vingt et un (2021) à deux mille vingt-

cinq (2025).

On note qu'à différents moments dans l'année on a eu pas mal d'indications pour le prix Brent le vingt (20) juillet, ensuite le sept (7) septembre et les derniers chiffres montrent que le prix des produits pétroliers a monté de vingt-neuf pour cent (29 %) pour l'année vingt et un-vingt-deux (2021-2022) et ça va jusqu'à dix-huit pour cent (18 %). Donc, par rapport à ce qui a été déposé dans le... le présent dossier par Énergir, les prix pétroliers ont monté.

Cette hausse est également répercutée... ou enfin est également montrée dans le prix du gaz naturel, mais de manière plus importante. À titre d'exemple, au sept (7)... en date du sept (7) septembre le prix des... des contrats à terme, le prix moyen des valeurs mensuelles des contrats à terme pour l'année tarifaire deux mille vingt et un-deux mille vingt-deux (2021-2022) ont monté de soixante-quatre pour cent (64 %) par rapport à ce qui avait été déposé dans le présent dossier. On parle d'une... c'est quasiment deux-tiers, là, d'augmentation, c'est significatif.

Selon nous, cette... il y a deux... deux impacts à ce constat-là, c'est-à-dire que les prix

du gaz en montant affectent, toute chose étant égale par ailleurs, la demande du gaz naturel, donc les prévisions de vente. Et secondo, le fait que la hausse du prix du gaz a monté de façon plus importante que la hausse des prix des produits pétroliers affecte également - toute chose étant égale par ailleurs - la compétitivité du gaz naturel par rapport aux produits pétroliers. Donc, comme confirmé par un représentant d'Énergir, le prix du gaz naturel à Henry Hub est positivement corrélé avec le prix du gaz naturel sur les marchés canadiens Dawn et Empress.

Si nous allons à la page suivante s'il vous plaît. Suite à une demande en audience, il y a eu l'engagement numéro 4 qui a démontré qu'effectivement les... les prix à Empress et Dawn ont également monté, comme ce qui a été démontré dans notre preuve pour Henry Hub, toutefois un petit peu moins. On parle de quarante-sept pour cent (47 %) pour Empress et les prix à Dawn de quarante-quatre pour cent (44 %). Mais le plus important c'est que le prix du service de fourniture de gaz naturel a monté de quarante-trois pour cent (43 %).

Donc, puisque le service de fourniture pour

un client type résidentiel est de l'ordre de vingt pour cent (20 %), tantôt on mentionnait autour de dix-huit pour cent (18 %) plus précisément, une hausse de quarante-quatre pour cent (44 %) de ce service représenterait une hausse sur la facture de l'équivalent, approximativement neuf (9 %), dix pour cent (10 %) de la facture d'un tel client.

Donc, selon nous, il faut considérer cette réalité-là sur l'impact que les clients devront subir sur l'ensemble de leur facture, l'hiver prochain. Donc, on passe à la page suivante, s'il vous plaît.

Ici, nous avons montré, de façon graphique, un peu ce qui vient d'être discuté. On voit l'historique du prix à Henry Hub avec les prévisions de l'EIA qui ont été produites cet été, ainsi que les prévisions d'Énergir, qui est la ligne jaune, qui est beaucoup plus basse que ce qui est prévu par EIA. Et surtout beaucoup plus basse que les contrats à terme, à deux moments différents de l'année.

La ligne bleue, en haut, montre l'évolution ou la perception des marchés, actuellement, pour l'évolution de prix Henry Hub pour la prochaine année tarifaire. Et on note que l'hiver prochain,

ça va être assez élevé, ensuite ça va baisser, par la suite.

Cette fluctuation est en grande partie de nature conjoncturelle, selon ce qui a été, par exemple, dévoilé. On a fait une référence dans notre preuve, sur le rapport de l'EIA qui justifie leurs prévisions.

Toutes choses étant égales, par ailleurs, la hausse du prix du gaz naturel aura un effet à la baisse sur les ventes d'Énergir, selon notre analyse. En fait, selon la logique économique d'un bien, plus qu'il est cher, moins on en consomme. Donc, si on peut aller à la page suivante, s'il vous plaît.

Ici, on a soulevé l'effet de l'inflation. Le graphique que vous voyez, à cette page-là, comporte deux données supplémentaires, soit les mois de juin et juillet, où l'inflation est restée supérieure à trois pour cent (3 %).

Donc, la poussée inflationniste mentionnée dans notre preuve s'est poursuivie. La hausse de l'IPC combinée à celle des prix de la fourniture affecte directement les clients résidentiels. La hausse des prix de consommation et celle du gaz naturel pour les clients résidentiels doivent être

1 considérées par la Régie quand elle décidera de la
2 hausse tarifaire pour l'année deux mille vingt et
3 un (2021) et deux mille vingt-deux (2022).
4 Avec le taux directeur à un niveau planché
5 jumelé à un indice d'inflation à la hausse, il est
6 probable que les taux d'intérêt augmentent.
7 D'ailleurs, ça a été mentionné par un représentant
8 de... je crois que c'est dans le panel 1 où on
9 mentionnait qu'en deux mille vingt-deux (2022), on
10 anticipait une hausse des taux d'intérêts, si je me
11 rappelle bien.
12 Puis ça a été, d'ailleurs... Il y a eu des
13 nouvelles, ce matin, que j'ai écoutées, ou la
14 Banque du Canada affirmait également qu'elle
15 prévoyait une hausse potentielle des taux
16 d'intérêts à moyen terme. Si on peut aller à la
17 page suivante, s'il vous plaît.
18 Maintenant, allons-y dans l'aspect traitant
19 de la stratégie tarifaire, la proposition
20 d'étalement de la hausse tarifaire. La situation
21 exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons
22 milite en faveur, selon nous, de mesures
23 d'étalement de la hausse tarifaire. À l'exception
24 du traitement proposé pour les CFR – ASF écarts de
25 prévision annuels, OC supporte la proposition

d'Énergir.

Nous sommes conscients qu'il y a l'équité intergénérationnelle que nous devons respecter. Toutefois, comme il a été mentionné en preuve, et nous sommes d'accord avec ça, il y a une certaine stabilité dans la structure de la clientèle d'Énergir.

Donc, il y a une grande proportion des clients, cette année, qui seront encore clients à court, moyen terme. Entre autres, les clients résidentiels qui sont branchés souvent pour le chauffage. Donc, compte tenu de ça, nous sommes d'accord à étaler la hausse tarifaire.

Concernant le CFR - ASF écarts de prévision annuels, comme mentionné dans notre preuve, OC propose d'appliquer le scénario proposé par la Régie dans sa DDR-3, question 6, soit de reporter cent pour cent (100 %) de cet amortissement au prochain dossier tarifaire.

Comme je l'ai mentionné, OC est consciente des risques que cette solution engendrerait. Toutefois, la hausse probable des taux d'intérêt et une baisse anticipée du prix du gaz, comme nous venons de le voir dans le prix des contrats à terme, par rapport aux prix prévus pour l'hiver

prochain réduira potentiellement l'impact de cette décision pour les clients lors du prochain dossier tarifaire deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023). Selon nous, c'est un risque qu'il est raisonnable de prendre, compte tenu de la situation actuelle de notre connaissance des marchés.

Finalement, OC ne supporte pas la proposition d'application provisoire des tarifs, le premier (1er) octobre deux mille vingt et un (2021). Cette mesure constituerait un précédent non souhaitable dans le cadre réglementaire en vigueur. D'ailleurs, notre procureur en fera preuve lors de la plaidoirie, là, plus spécifiquement, de cet aspect... je pourrais dire réglementaire.

Maintenant, page suivante, s'il vous plaît. Ce n'était pas un élément de preuve qui a été déposé dans notre mémoire. Toutefois, c'est un élément qui est sorti lors du... ça a sorti lors du panel 1 d'Énergir, où il y a une proposition de refonte tarifaire en deux mille vingt-trois (2023). Ils ont - les témoins d'Énergir - ont mentionné vouloir viser des hausses tarifaires similaires au taux d'inflation.

Nous avons mis de façon graphique

l'évolution de l'IPC sur le graphique en haut à gauche. Il y a l'évolution de l'IPC depuis deux mille quatorze (2014) et l'évolution des tarifs qui ont été approuvés par la Régie. Et selon nous, il est difficile de noter une corrélation entre les deux mouvements.

OC est plutôt d'avis que la fixation des tarifs de distribution d'Énergir ne devrait pas être liée à l'évolution de l'inflation, mais bien liée aux coûts de service spécifiques à Énergir, et spécifiques au moment où les dossiers tarifaires sont déposés.

Vous pouvez aller à la prochaine diapo.

Mme SYLVIE de BELLEFEUILLE :

R. Alors, concernant les mesures de soutien pour faire face à la clientèle, on l'a mentionné plusieurs fois, on est dans un contexte hors du commun. Énergir parle d'une « tempête parfaite », mais la réalité, c'est qu'on a fait face à plusieurs vagues de pandémie, ce qui fait que les ménages se retrouvent déjà en zone inondée dans bien des cas. Donc, ils pataugent déjà dans une situation qui n'est pas facile.

Je ne me battrai pas sur les chiffres, parce que ce n'est pas mon domaine d'expertise,

mais ce qui est à prévoir, c'est qu'il va y avoir une hausse substantielle des tarifs qui va vraisemblablement être accordée. Le problème, c'est que ça s'applique également dans un contexte où ce n'est pas la seule chose qui augmente pour les ménages.

L'indice des prix à la consommation, comme on l'a indiqué, est à la hausse. Dans les faits, il y a une hausse aussi qui s'applique au niveau de l'habitation, au niveau du panier d'épicerie, et là, on va ajouter une hausse au niveau de l'énergie, également.

Et le problème, c'est que l'énergie, ce n'est pas quelque chose qui est compressible. Les gens ne peuvent pas avoir un impact direct, facile, de dire : « Bien, je vais réduire rapidement, de façon substantielle ma facture d'énergie. »

Donc, ce qui reste, généralement, bien, si c'est les gens ne peuvent pas couper sur leur loyer non plus, ça se répercute généralement plus dans l'alimentation.

Donc, pour les ménages qui sont à faible revenu ou qui ont des difficultés financières, malheureusement, là où on fait des coupures, bien, souvent, ça va être plus au niveau de l'épicerie.

Ce qui fait que ça l'a un impact sur les gens, ça l'a un impact sur la santé, aussi, de façon collective.

Énergir n'a pas annoncé de mesures supplémentaires, compte tenu du contexte, pour aider les familles qui se retrouveraient dans une position qui est difficile. Ce qui a été annoncé, c'est qu'on allait reconduire, donc, le programme CASS, qui vise, dans le fond, uniquement les ménages à faible revenu.

Là où nous ça nous inquiète, c'est qu'il n'y a pas seulement les ménages à faible revenu qui sont à risque ici, il y a aussi ceux qu'on a qualifiés dans notre mémoire, des « personnes à revenu modeste ». Je sais qu'on en a déjà parlé en parallèle, il y a quelques années aussi dans les dossiers d'Hydro-Québec.

Mais, ce qui se passe, c'est que les gens qui ne qualifient pas pour le programme CASS, mais dont les revenus sont... parce qu'ils sont légèrement supérieurs au... les revenus sont légèrement supérieurs au seuil de faible revenu, dans la pratique, ils n'ont pas vraiment plus de marge de manoeuvre.

Une famille qui a deux, trois mille dollars

(2000-3000 $) de plus que le seuil de faible revenu ne se qualifie pas pour aucun programme et est considérée de la même façon que quelqu'un qui a un revenu élevé pour fins de négociation d'entente. Alors, ce n'est pas vrai que ces gens-là, dans les faits, ont une marge de manoeuvre qui est beaucoup supérieure.

Alors, c'est pour ça que dans notre mémoire, ce qu'on a vraiment essayé de mettre l'emphase, c'est que compte tenu du contexte exceptionnel, bien, peut-être que ça serait le temps de prendre des mesures, aussi exceptionnelles.

Ce qu'on voudrait, dans le fond, c'est qu'Énergir fasse preuve de souplesse dans la mesure des ententes... dans les ententes de paiement. Je ne dis pas que les gens ne doivent pas payer leur facture, loin de là. C'est sûr que les gens qui sont en retard vont devoir prendre des ententes de paiement pour ne pas s'endetter davantage, il y a les coûts reliés à ça.

Mais, à partir du moment où un ménage communique avec Énergir pour prendre des ententes de paiement, moi, ce que je ferais, c'est que j'encouragerais Énergir à tenir compte de la

situation particulière que pourraient vivre ces ménages-là. Et d'en tenir compte dans des ententes de paiement qui seront... qui vont tenir compte dans le fond de la réalité. Autrement, on va se retrouver avec des gens qui ne seront pas en mesure de faire face à leurs obligations de toute façon.

De la même façon, on a aussi proposé d'élargir justement les programmes qui sont présentement... qui sont déjà disponibles pour les ménages à faibles revenus.

Je pense effectivement au programme CASS, mais également aux différents programmes d'efficacité énergétique à plus long terme quitte à ce que ce soit pour une seule année compte tenu du contexte particulier, mais peut-être les élargir justement aux ménages qui seraient à revenus modestes pour permettre dans le fond à ces gens-là de pouvoir ne pas trop subir justement ces hausses de tarif qui vont s'ajouter à malheureusement beaucoup d'autres hausses qui se font en parallèle.

Je vous remercie. Je vais passer la parole à mon collègue.

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui. Si c'est possible de passer à la page 12 de ma page de présentation s'il vous plaît. Oui. Les

1 autres enjeux, rapidement, ça a été détaillé dans
2 notre mémoire, mais tout pour dire que nous
3 supportons bien sûr le maintien du processus de
4 consultation réglementaire. C'est-à-dire de
5 reconduire de manière permanente ce processus-là
6 qui est fort apprécié et fort utile pour OC.
7 Finalement, pour les contrats-types, comme
8 mentionné à notre preuve, OC recommande d'approuver
9 au préalable les contrats-types entre sociétés
10 apparentées par la Régie.
11 Donc, cela termine notre présentation. Nous
12 sommes disponibles pour répondre aux questions.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Merci. D'abord avec l'ACIG. Nous l'ACIG, l'AHQ-ARQ,
15 FCEI. Est-ce que l'ACIG a des questions? Maître
16 Dubé?
17 Me NICOLAS DUBÉ :
18 Est-ce que je peux avoir une minute, Monsieur le
19 Président, juste pour consulter mon analyste.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Oui. Allez-y.
22 Me NICOLAS DUBÉ :
23 Je vais revenir rapidement.
24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :
25 Q. [12] Alors, bonjour, Monsieur Cormier.

M. PASCAL CORMIER :

R. Bonjour.

Q. [13] Simplement une petite question de précision. Par rapport à votre proposition de différer l'ASF de cent pour cent (100 %) pour l'année prochaine, est-ce que vous avez une crainte que cela pourrait se traduire par des augmentations tarifaires plus élevées pour la ou les prochaines années, considérant qu'Énergir annonce déjà des hausses tarifaires pour l'année prochaine?

R. Oui. Bien, effectivement. Évidemment, le souhait est que les taux d'intérêts augmentent ce qui ferait réduire la charge associée à ce compte différé. Toutefois, nous sommes conscients de l'étalement.

L'impact de l'étalement c'est de reporter à plus tard. Il y a des frais financiers également à ça. Nous supportons la proposition d'Énergir pour les autres comptes de frais différés, les comptes de frais reportés, désolé, de trois ans.

Toutefois, pour ce qui est de l'ASF, nous pensons qu'il est raisonnable d'étaler la hausse tarifaire. D'avoir une hausse moins grande cette année et un petit peu grande l'année prochaine pour éviter un choc à cette période-ci.

1 Et comme j'ai mentionné dans ma
2 présentation, nous anticipons que les coûts de
3 fourniture de gaz pour les clients résidentiels
4 qu'on représente ici vont être moins élevés l'année
5 prochaine que cette année, compte tenu de notre
6 compréhension, bien enfin, compte tenu des prix des
7 contrats à terme qui sont déterminés par les
8 marchés.
9 Q. [14] Je vous remercie pour votre réponse. C'était
10 ma seule question, Monsieur le Président.
11 LE PRÉSIDENT :
12 Merci, Maître Dubé. Questions de la part de l'AHQ-
13 ARQ? Maître Cadrin? Pardon.
14 Me ANNE-CHARLOTTE CARIGNAN
15 Maître Cadrin ne sera pas là ce matin. Non. Pas de
16 questions.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Merci, Maître Carignan. FCEI? Maître Turmel? Alors,
19 Énergir?
20 Me VINCENT LOCAS :
21 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Vincent Locas
22 pour Énergir.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Oui.
25

Me VINCENT LOCAS :

Si vous me permettez peut-être juste un deux petites minutes le temps que je règle certains points avec les représentants de ma cliente. Je pourrais ensuite vous indiquer si j'ai des questions.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous souhaitez qu'on ajourne et que vous revenez...

Me VINCENT LOCAS :

Non, je pense que j'ai...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me VINCENT LOCAS :

Juste une ou deux minutes, là, quand vous allez voir mon visage réapparaître, ça va pas être très très long. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

En attendant, Monsieur le Président, nous nous étions inscrits, donc, nous avons des questions à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que... alors, c'est moi qui était devant

de... Oui, O.K. Ça va. Alors, allez-y, j'étais ailleurs j'étais pour la preuve de SÉ-AQLPA, donc, je regardais les mauvais intervenants, excusez-moi. Alors, SÉ-AQLPA, allez-y Maître Neuman et mille excuses.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. Bien, je vous remercie énormément. Alors, bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les Régisseurs et bonjour aux deux témoins.

J'ai seulement quelques questions.

Q. [15] Et j'attirerais votre attention sur... attendez, est-ce que je peux la sortir. Donc, sur votre présentation, d'abord, à la page 8, vous indiquez, donc :

> La poussée inflationniste mentionnée dans notre preuve s'est poursuivie.

Et au dernier boulet :

> Avec le taux directeur à un niveau plancher jumelé à un indice d’inflation à la hausse, il est probable que les taux d’intérêt augmenteront.

Et j'attire également votre attention sur votre preuve. Si madame la greffière peut l'afficher, donc, c'est à la page 8 de la preuve de OC, qui

porte le numéro C-OC-0012. Excusez-moi, attendez un instant.

LE PRÉSIDENT :

Page 12, c’est ça?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Attendez, oui, page 8.

LE PRÉSIDENT :

Page 8, merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

La pièce, c'est C-OC-0012, mais c'est la page 8.

LE PRÉSIDENT :

Vous la voyez, Maître Neuman?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Attendez un instant, oui, je la vois.

Q. [16] Donc, au centre de la page, en fait, et au centre du paragraphe central, vous indiquez :

> La présence d’inflation persistante peut également inciter les autorités monétaires à augmenter les taux d’intérêt.

Et vous avez mentionné, il y a quelques instants, qu'il y aurait eu une déclaration de la Banque du Canada, si j'ai bien compris, à l'effet que les taux d'intérêt allaient augmenter, mais je vous, je vous demande s'il n'est pas exact que ce qui a été

déclaré, c'est que les taux d'intérêt, au contraire, restent au niveau plancher, à zéro virgule vingt-cinq (0,25) et qu'une hausse de ceux-ci n'est pas prévue avant la fin de deux mille vingt-deux (2022), donc, après la présente cause tarifaire qui fait l'objet du présent dossier et aussi qu'il a été déclaré que la... que l'inflation plus haute qui a été récemment constatée était un phénomène passager.

N'est-ce pas plutôt cela qui a été déclaré par la Banque du Canada, dans sa communication d'hier?

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui, effectivement, c'est ce que j'ai dit, la déclaration de la Banque du Canada parlait de la fin deux mille vingt-deux (2022)...

Q. [17] D'accord.

R. D'une hausse des taux d'intérêt.

Q. [18] D'accord.

R. Qui va être dans l'année tarifaire suivante, oui.

Q. [19] Et que l'inflation était possiblement un phénomène passager qui se résorberait?

R. Oui, bien comme vous voyez, pour clarifier notre position, notre compréhension de la situation conjoncturelle, là, économique, les taux

d'inflation à quatre pour cent (4 %) sont en partie conjoncturels.

Q. [20] Oui.

R. Dus, par exemple, à des problèmes d'acheminement de matériel, mais à long terme, il y a quand même un redressement de l'inflation, comme il est indiqué au Tableau 2 d'OC, dans notre preuve, où les banques prévoient pour deux mille vingt-deux (2022), deux point trente-cinq (2,35 %). Ça, c'est des chiffres qui datent de juin. Je n'ai pas les chiffres les plus récents, mais c'est plus élevé que la cible qui a été démontrée à la preuve d'Énergir, à la pièce B-0126, Tableau 3, où on parle de deux pour cent (2 %).

Q. [21] C'est ça. Est-ce que vous savez si ces prévisions, seulement, ont été plus récemment revues à la baisse?

R. Je ne le sais pas. Je n'ai pas fait la recherche sur... Les prévisions provinciales sont aux trois mois, là. Ça doit sortir sous peu ou c'est déjà sorti, mais je ne suis pas au courant des dernières prévisions des grandes banques.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Donc, je vous remercie beaucoup, ça complète mes questions. Merci à la Régie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman et désolé, encore une fois. Nous revenons à Énergir.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

Oui, bonjour Monsieur le Président. Ça nous a permis... J'écoutais d'une oreille. Je rassure maître Neuman, ça m'a permis à la fois de préparer la seule question que j'aurai et d'écouter le contre-interrogatoire de mon confrère.

Q. [22] La question sera pour monsieur Cormier et je vous réfère à la diapositive 9 de votre présentation. Je ne sais pas si ça vaut la peine de la projeter, mais c'est le tout dernier point qui porte sur ce que vous qualifiez de « précédent non souhaitable de l'application provisoire des tarifs au premier (1er) octobre ».

Je vous ai bien entendu. Je comprends que mon confrère, maître David, aura des représentations à faire du point de vue légal et réglementaire, c'est une chose. Moi, je voudrais plus vous emmener sur l'aspect de l'impact tarifaire des coûts.

R. Hum, hum.

Q. [23] On a entendu, et c'est dans notre preuve également, là, madame Provencher, il y a deux

jours, nous dire que de ne pas appliquer les tarifs de manière provisoire au premier (1er) octobre, c'est un impact, grosso modo, de vingt-trois (23 M$) à vingt-quatre millions de dollars (24 M$). Environ quinze (15 M$) à seize millions de dollars (16 M$), uniquement en distribution. Et, là, je lis les termes : « Précédent non souhaitable ».

Est-ce que vous n'êtes pas d'avis qu'il n'est pas plus « non souhaitable », de ramener ce vingt-trois millions (23 M$) là, à l'année deux mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023)? Parce que c'est ça, au final, qui arriverait.

Ce deux mois-là, les mois d'octobre et novembre deux mille vingt et un (2021), qui ne seraient pas captés par les tarifs proposés par Énergir, c'est un vingt-trois millions (23 M$) qu'on vient, en bon français, « pelleter par en avant », là, dans un an.

Donc, ne pensez-vous pas que ce n'est pas plus souhaitable, justement, de prendre cet impact-là dès cette année, contrairement à l'étaler davantage? Parce que, toujours, dans une optique de trouver le fameux point d'équilibre à travers ça.

M. PASCAL CORMIER :

R. Oui, bien sûr, je comprends votre question, puis on s'est posé la même question avant de se positionner par rapport à cet enjeu-là. Selon nous, il y a effectivement un enjeu réglementaire à l'effet qu'on fait tous le débat devant la Régie, là, c'est pour avoir une hausse tarifaire qui est juste et raisonnable, qui tient compte de l'ensemble de la preuve et non d'appliquer uniquement une des propositions, là, soit la vôtre, à partir de...

On est conscient de l'impact monétaire. Évidemment, ça pourrait, peut-être... Ce que l'on dit, ça pourrait peut-être inciter la Régie. Je leur remets le fardeau, du côté, de rendre une décision rapide, mais maître David va traiter des enjeux plus procéduraux au niveau des précédents.

Mais effectivement, ce n'est pas une décision facile, il y a une question de principes. Si jamais la Régie décidait d'aller de l'avant avec cette proposition-là. On rappelle que, nous, on propose une hausse tarifaire un petit peu moins importante que ce qui est proposé par Énergir, si on reporte de cent pour cent (100 %) le CFR sur l'ASF, l'écart de prévisions annuelles.

Donc, votre proposition impliquerait un

choc tarifaire, lors des premiers mois. Puis ensuite il y aurait une baisse, si notre proposition était acceptée. Donc, évidemment, c'est la Régie qui va décider, mais nous, on croyait que, pour le précédent... Si on l'approuve, une fois, peut-être que ça va créer un précédent pour les autres années, ainsi que d'autres distributeurs qui sont réglementés par la Régie, également, qui pourraient apporter des travaux comme ça. Mais je ne peux pas aller plus loin que ça, au niveau de ma réponse.

Q. [24] Je comprends, mais si je peux me permettre de résumer, essentiellement. Si je combine cette proposition-là de la non application provisoire, je vais le formuler ainsi, des tarifs au premier (1er) octobre, donc, essentiellement qui entreraient en vigueur au premier (1er) décembre, si on suit la mécanique usuelle avec les décisions qui sont rendues par la Régie, habituellement, aux alentours du mois de novembre. Ajoutée à ça, votre proposition qui concorde avec celle de la Régie sur le CFR, des avantages sociaux futurs, essentiellement, ce qu'Option consommateurs vient dire, c'est : « On préfère repousser plusieurs dizaines de millions de dollars à deux mille vingt-

deux, vingt-trois (2022-2023) pour réduire substantiellement l'impact pour vingt et un, vingt-deux (2021-2022).

Donc, une vision que je pourrais qualifier, puis bien respectueusement, là, de plus « court terme », là. Quitte à repousser beaucoup dans l'avenir. Un avenir relativement rapproché, là, on parle de dans un an, là.

R. Oui. C'est sûr qu'il faut tenir compte également du fait que les clients n'auront pas à débourser... n'auront pas à subir une hausse à court terme. Ça aussi, c'est des fonds qui vont rester dans les poches des clients, qui ne seront pas transférés à Énergir.

Donc, pour calculer l'impact net, il faut tenir compte du fait aussi que les factures vont être pas mal moins corsées à partir du premier (1er) octobre pour les clients.

Donc, de façon globale, ce n'est pas un net vingt-trois millions (23 M), là, il faut tenir compte du fait que les clients actuels auront également un... comment je pourrais dire... un « break », jusqu'à tant que la Régie rende une décision.

Q. [25] Je comprends. Pour la suite, je vais laisser

1 mon confrère maître David faire ses représentations
2 demain, là, sur l'aspect un peu plus réglementaire.
3 Donc, ça mettra fin à nos questions, Monsieur le
4 Président. Je vous remercie... je remercie les deux
5 témoins. Je vous remercie, Monsieur Cormier.
6 R. Merci.
7 LE PRÉSIDENT :
8 Merci, Maître Locas. Maintenant, pour la Régie,
9 maître Cardinal, est-ce que vous avez des
10 questions?
11 Me AMÉLIE CARDINAL :
12 Non, je n'aurai pas de questions. Merci beaucoup.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Du côté de la Formation, Madame Falardeau?
15 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
16 Mme ESTHER FALARDEAU :
17 Q. [26] Oui, j'aurais une courte question. Bonjour,
18 Monsieur Cormier. Bonjour, Madame...
19 M. PASCAL CORMIER :
20 R. Bonjour.
21 Q. [27] ... de Bellefeuille. Écoutez, est-ce que... je
22 me demande, est-ce que vous maintenez, donc, la
23 recommandation... OC maintient sa recommandation,
24 par rapport à l'usage du scénario défavorable,
25 plutôt que du scénario de base?

Puis, je me demande... j'aimerais ça que vous développiez un peu plus sur cette question-là. Notamment parce que ça m'interpelle, évidemment, comme vous savez. Si jamais on optait... si jamais on demandait à Énergir d'utiliser un scénario défavorable pour l'élaboration de ses tarifs, bien, ça entraînerait... ça entraînerait une force à la hausse, là...

R. Hum, hum.

Q. [28] ... sur les tarifs, là, ça ferait augmenter les tarifs. Ce qui pourrait, à toute fin pratique, annuler tous les efforts qu'on fait pour atténuer la hausse. Donc, on se retrouverait avec un taux d'augmentation similaire - possiblement, là, on n'a pas fait les calculs, personne, là. Bien, en fait, à moins que vous les ayez faits vous-mêmes...

R. Non.

Q. [29] ... puis parlez-m'en, là, si c'est le cas. Mais, on se retrouverait, à toute fin pratique, dans la même situation, c'est-à-dire avec des taux de croissance de vingt pour cent (20 %). Donc, pouvez-vous m'éclairer là-dessus, là, sur votre proposition d'utiliser un scénario défavorable pour la prochaine année, pour l'établissement des tarifs?

R. Oui. Bien, mon premier commentaire est le même que nous avons fait lors de la tarifaire de l'année dernière. À l'effet que, selon nous, la Régie devrait utiliser le scénario de base le plus probable. Et non utiliser la prévision de la vente comme un outil tarifaire pour gérer les hausses, là, comme qu'on pourrait utiliser, là.

Cela étant dit, si jamais la Régie optait pour le scénario de base, puis il s'avérait que c'est le scénario défavorable qui est le vrai, bien, il va y avoir un impact tarifaire l'année prochaine. Il va y avoir un manque à gagner qui va devoir être récupéré dans les années. Donc, on ne s'en sort pas. Tout le monde va devoir payer le vrai tarif à un moment donné.

Cela étant dit, nous maintenons que la prévision de la demande qui devrait être utilisée par la Régie est la plus probable.

Et selon nous, quand vous nous disiez : « Est-ce que c'est le scénario défavorable ou de base? », évidemment, c'est une science qui est bien difficile à déterminer avec certitude. Moi, personnellement, je verrais quelque chose entre les deux. Pas nécessairement un scénario défavorable où il y a une baisse de la croissance, mais peut-être

un maintien de la demande, plus... si on va entre les deux.

Pour les raisons qui ont été exprimées, là, c'est-à-dire... On a tous vu, là, le PIB croît moins que prévu en deux mille vingt et un (2021). Il va y avoir... Puis, comme on a mentionné dans notre preuve, la hausse des volumes était liée aux petits et moyens débits. Donc, sensibles à la prévision de la demande.

Si jamais la Régie décidait d'opter pour un scénario de prévision des ventes moins grand que le scénario de base, il reste des outils, là, pour... Il pourrait y avoir une recommandation, comme les CFR, au lieu d'être trois ans, les CFR qui ont été recommandés, la proposition d'Énergir, ça pourrait être sur cinq ans, par exemple. Ce qui est toujours dans le respect, selon ce que j'ai compris de la preuve d'Énergir, du principe d'équité intergénérationnelle, où il y a déjà eu dans le passé, là, des CFR sur cinq ans, qui pourraient aller chercher quelques points de plus de baisse.

Et on ne s'en sort pas. L'idée ici c'est d'éviter un choc tarifaire qui serait jumelé à un panier d'épicerie qui est plus cher, à une situation qui est plus incertaine.

Selon ce que vois, je finis rapidement, mais selon ce que je vois de la persévérance de la pandémie, de la quatrième vague, c'est que ce n'est pas demain la veille que le processus de fabrication de plusieurs objets qu'on achète va être un petit peu plus compliqué, puis ça va coûter un petit peu plus chef.

Donc, tout ça pour dire qu'à notre avis, si je résume, c'est important d'utiliser la bonne prévision de la demande. Suite à ça, compte tenu de l'impact de cette décision, de ce constat-là, de prendre la décision la plus appropriée pour réduire l'impact tarifaire cette année. Est-ce que ça aide un peu?

Q. [30] Oui, mais en fait, j'ai quand même de la difficulté à réconcilier quand vous dites « On prévoit que le PIB n'augmentera pas d'autant. Bien, finalement le PIB n'augmentera pas d'autant qu'on avait prévu. », parce que les dernières prévisions qu'on consulte, puis qu'on peut consulter auprès des grandes banques canadiennes nous indiquent qu'ils va y avoir un taux de croissance réel assez élevé au Canada, puis au Québec, un PIB réel de sept point quatre pour cent (7,4 %). Je ne sais pas la dernière fois qu'on a observé ça au Québec

depuis la deuxième guerre mondiale, mais pas souvent.

Les parts des consommations ont augmenté de cinq point neuf pour cent (5,9 %). Ça c'est selon Desjardins. C'est des informations qui sont diffusées à qui veut bien les voir.

Donc, tout indique que la croissance économique est au rendez-vous pour cette année, puis pour l'année prochaine aussi. On prévoit des croissances.

Donc, est-ce que ce n'est pas le temps justement de bénéficier de cet élan-là vers le redressement économique. Je trouve que de le repousser dans l'avenir alors qu'il y a beaucoup d'incertitudes dans l'avenir et puis donc j'ai de la difficulté à concilier quand vous dites « Bien les ventes vont probablement pas être aussi, correspondre au scénario de base, elles vont être plus défavorables à cause des dernières informations par rapport au PIB. ». Ça ne me semble pas concorder avec ce que je vois, mais peut-être que je ne comprends pas, vous allez m'expliquer.

R. Bien, pourtant ce que je peux dire là-dessus c'est que les hausses importantes de PIB sont le reflet des baisses incroyables qu'on a eues l'année

dernière.

Q. [31] Oui.

R. Donc, si on additionne l'évolution du PIB en deux mille vingt (2020), l'évolution du PIB en deux mille vingt et un (2021), on arrive à une croissance du PIB qui est... c'est, de mémoire c'est à peu près flat. On arrive à un plateau.

Ce que j'ai dit tantôt, je n'ai pas vu les derniers chiffres. Peut-être vous faites références à des chiffres de Desjardins qui viennent d'être déployés. Je ne les ai pas vus.

Mais moi les chiffres que j'ai vus des grandes banques c'est des chiffres qui datent de juin ou début juillet, puis à ce moment-là les chiffres du deuxième trimestre deux mille vingt et un (2021) n'avaient pas été publiés.

Q. [32] Bien, vous avez raison. C'est une publication qui date du mois d'août. Du vingt-quatre (24) août. Donc...

R. Je n'ai pas pu...

Q. [33] Les dernières projections sont plus favorables que celles du mois de juin.

R. Je ne sais pas si les chiffres du deuxième trimestre du PIB étaient connus au moment de faire cette prévision-là.

Q. [34] Je vous remercie de vos commentaires.

R. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Falardeau. Maître Rozon.

Mme LOUISE ROZON :

Q. [35] Oui. Bonjour aux membres du Panel. J'aurais juste une question concernant votre demande relative au CASS.

Bien, on comprends bien vos propos à l'effet que les ménages non seulement à faibles revenus, mais à revenus modestes peuvent être affectés par la crise qu'on a traversée et qu'on poursuit encore.

Est-ce que vous avez senti une ouverture de la part d'Énergir pour assouplir les critères relatifs à ce programme-là ou dans les échanges que vous avez pu avoir notamment dans le cadre du processus de consultation?

Je ne sais pas si ça a fait l'objet d'échanges, mais je me questionnais par rapport à ce que vous percevez comme étant une ouverture ou non de la part d'Énergir à votre recommandation?

Mme SYLVIE de BELLEFEUILLE :

R. Je n'ai pas vu de mesures vraiment particulières, parce que dans notre demande d'informations ce

qu'on nous a dit c'est qu'on va reconduire le CASS tel qu'il est.

Donc, il y a ça qui a été présenté en preuve. Maintenant, dans son témoignage, je pense que c'est madame Trudeau dans le premier Panel, disait qu'ils seraient quand même à l'affût de la situation.

Donc, on voit qu'il y a une tendance à dire « On va faire attention. », mais je n'ai pas rien de concret. Cependant, c'est sûr que si les gens d'Énergir sont intéressés à discuter avec nous, on est toujours ouverts à la discussion aussi.

C'est une proposition qu'on faisait parce que comme j'ai souligné il y a encore beaucoup de gens qui ont très peu de marge de manoeuvre qui ont souffert beaucoup de la pandémie. Et une hausse qui sera marquée peut mettre plusieurs ménages dans le trouble.

Alors, l'idée, comme je disais, c'est pas que les gens ne payent pas leurs factures, mais de dire, bien, si quelqu'un appelle pour prendre une entente, on peut-tu ne pas s'enfermer dans un cadre qui est trop stricte puis tenir compte de la situation réelle de la personne? Faire preuve de plus de souplesse dans la prise d'entente?

1 Q. [36] Parfait. Merci, je n'aurai pas d'autres
2 questions.
3 R. Merci.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Q. [37] Merci, je n'ai pas... je n'ai également pas de
6 questions. Maître Rozon a repris la question que
7 j'avais, mais en beaucoup mieux que moi. Alors,
8 merci. Est-ce que vous avez un réinterrogatoire,
9 Maître David?
10 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :
11 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire. Merci.
12 Alors, c'est la preuve d'Option consommateurs dans
13 le présent dossier.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Bon. Alors, je peux libérer maintenant les témoins.
16 Madame de Bellefeuille, merci, et Monsieur Cormier,
17 merci également, vous êtes libérés.
18 M. PASCAL CORMIER :
19 Merci beaucoup. Au revoir!
20 Mme SYLVIE de BELLEFEUILLE :
21 Merci. Merci. Au revoir!
22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :
23 Merci.
24 LE PRÉSIDENT :
25 Alors, maintenant nous poursuivons avec, juste une

minute, avec SÉ-AQLPA.

PREUVE DE SÉ-AQLPA

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames les Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. Nous avons comme témoin monsieur Jean Schiettekatte que je ne vois pas encore, mais qui...

LE PRÉSIDENT :

Oui, on le voit, Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ah! On le voit. D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Alors, monsieur Jean Schiettekatte est prêt à être assermenté.

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce neuvième (9e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une place d'affaires au 1463, Riverdale, Sainte-Adèle

(Québec);

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. J'inviterais Madame la Greffière à projeter à l'écran notre présentation qui est SÉ-AQLPA-1, Document 3 et qui porte la cote Régie C-SÉ-AQLPA-0018.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce bien le bon document, Maître Neuman?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est le bon document.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Et on a même, on a même déjà prévu d'avance sur la page 1, la cote qui serait attribuée par la Régie. On a pris une chance qu'on ne se tromperait pas de numéro, donc...

Q. [38] Alors, Monsieur Schiettekatte, avant de commencer, je vous demanderais de confirmer que les pièces déjà au dossier qui sont C-SÉ-AQLPA-01, Document 1, il y a une version confidentielle,

pardon, il y a une version confidentielle qui porte la cote de la Régie C-SÉ-AQLPA-0011 et une version caviardée C-SÉ-AQLPA-0013, ainsi qu'une réponse à une demande de renseignements d'Énergir qui porte la cote C-SE-AQLPA-0016 et aussi dans notre cote SÉ-AQLPA-01, Document 2, ainsi que la présentation qui est présentement projetée dont j'ai donné les cotes tout à l'heure. Donc, est-ce que vous reconnaissez l'ensemble de ces documents comme ayant été préparés par vous ou sous votre supervision?

M. JEAN SCHIETTEKATTE :

R. Oui, je le reconnais.

Q. [39] D'accord. Donc, la parole est à vous, Monsieur Schiettekatte, pour faire cette présentation.

R. Merci, Maître Neuman. Bonjour à tous ce matin. Alors, bon, on va essayer plus de faire aujourd'hui une... peut-être une mise à jour de notre mémoire et revoir certaines plutôt que de relire le mémoire que nous avons à vous présenter.

Alors, le premier point, bien c'est évidemment la vision de la demande vingt vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022) et le Plan d'approvisionnement vingt vingt et un, vingt vingt-cinq (2021-2025).

Alors, pour nous, les effets de la pandémie continuent à affecter l'économie. La reprise demeure encore incertaine et même très incertaine quand on regarde les dernières déclarations de l'OMS.

Il est donc sage, selon nous, comme Énergir le fait, de prévoir seulement une hausse modérée de l'inflation en vingt vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022) plutôt qu'une inflation plus prononcée, ainsi qu'une croissance modérée du PIB et de la demande. Alors, on peut le voir sur l'article qu'on reproduit de La Presse, là, qui était quand même assez récent, de la fin août, où on voit qu'on annonce même une contraction surprise du PIB, au deuxième trimestre.

Alors selon nous, on doit rester d'une façon très très prudents sur ces... à cause de l'incertitude qui est là.

Alors, la page suivante. Je reproduis ici bon, notre recommandation où on recommande d'accueillir les prévisions d'Énergir. Alors, je veux pas le lire, là, parce que c'est... une chose qui est importante, c'est qu'on sent que les variants de la COVID qui s'en viennent peuvent nous jouer des surprises assez importantes.

Alors, ça, c'est notre, notre premier point.

La page suivante, 4. Alors, encore dans le même chapitre de la prévision de la demande et du plan d'approvisionnement :

La prévision de la demande vingt vingt et un-vingt vingt-deux (2021-2022) et le Plan d'approvisionnement vingt vingt et un-vingt vingt-cinq (2021-2025) d'Énergir doivent aussi éviter de sous-prévoir la croissance du coût du gaz naturel et des produits pétroliers (incluant taxes et évidemment le SPEDE).

Alors, la prévision d'Énergir prévoit, au Québec, que le SPEDE applicable au gaz naturel et aux produits pétroliers demeurera inférieur aux taux de la taxe sur le carbone déjà fixés par le gouvernement du Canada pour les autres provinces jusqu'en deux mille trente, vingt trente (2030). Une telle sous-prévision est irréaliste. Il est irréaliste que le Québec, après avoir été un leader au Canada par son SPEDE...

Q. [40], Excusez-, Monsieur Schiettekatte, le son était hachuré, est-ce que vous pouvez répéter votre dernière phrase?

R. Une telle sous-prévision est irréaliste. Il est

irréaliste que le Québec, après avoir été un leader au Canada par son SPEDE, devienne soudainement le cancre environnemental du Canada avec des droits de polluer considérablement moindres que les autres provinces, ce qui transformerait le Québec en paradis des pollueurs. Rien ne supporterait une telle prévision.

Le Québec dispose de tous les outils voulus pour hausser son SPEDE (en créant une rareté des droits d'émission distribués gratuitement aux entreprises) ou en ajustant à la hausse des taxes connexes, ce qui lui permettrait d'équivaloir le niveau de la nouvelle taxe fédérale.

Alors, la page suivante. On peut voir ici le scénario du fédéral, jusqu'en vingt trente (2030). Bon, évidemment, le scénario fédéral continue encore après vingt trente (2030).

La page suivante.

Il est même possible que la nouvelle taxe fédérale (et le SPEDE qui y serait similaire) soit rehaussée d'ici vingt trente (2030), puisque le niveau prévu de la taxe fédérale de vingt trente (2030) est déjà jugée insuffisant pour atteindre les cibles de réductions de GES.

On a produit ici, un article, là qui a été

fait par le consultant Dunsky, publication récente, dans lequel il est déjà estimé, par exemple, qu'un niveau de cent quarante dollars la tonne (140 $/t) équivalente serait insuffisant à cet égard.

On n'a pas reproduit d'autres articles, mais il y a plusieurs maintenant déclarations qui le montrent.

Alors, il est déjà estimé, par exemple, qu'un niveau de cent quarante dollars par tonne (140 $/t) d'équivalent de CO2 équivalente serait insuffisant à cet égard.

Alors, on s'attend, évidemment, et il y a plusieurs publications qui sont, qui apparaissent dernièrement, où on parle que même le taux de cent soixante dix-neuf dollars (179 $) vingt trente (2030) sera insuffisant.

Alors, ici, on reproduit notre recommandation au niveau du prix du SPEDE. Alors, c'est très important, on s'attend à ce qu’il y aura un prix de SPEDE qui sera ajusté à la taxe fédérale de carbone. Puis on invite... Il faudrait tenir compte de ce scénario-là parce que ça va affecter évidemment les tarifs.

Maintenant, les charges de vingt vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022). Je m’excuse, il y

a une petite coquille, il manque un « 2 » à vingt-deux (22). L'étalement de l'impact tarifaire proposé par Énergir. On parle ici de temporiser la tempête parfaite. Mais est-ce que ça serait pour préparer un ouragan parfait? C'est ça notre inquiétude de base.

Les principes régulatoires reconnus par la Régie visent à éviter des étalements interannuels de hausses...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Excusez-moi, Monsieur Schiettekatte, on vous entend très peu. Mais de toute façon, pour la sténographie, on peut se rapporter au texte écrit sur la présentation. Mais peut-être, Monsieur Schiettekatte, si vous pouviez répéter la dernière phrase.

R. Oui. Les principes régulatoires reconnus par la Régie visent à éviter des étalements interannuels de hausses ou de baisses tarifaires et à respecter les périodes d'amortissement des comptes de frais reportés déjà établies, plutôt que de les faire varier arbitrairement chaque année, au cas par cas. L'altération artificielle de moins cinq point soixante-six pour cent (-5,66 %) du revenu requis pour vingt vingt et un, vingt vingt-deux (2021-

2022), proposée par Énergir, transmettrait aux années ultérieures des augmentations tarifaires indues.

Nous n'avons aucune garantie que l'évolution économique de ces autres années n'amènera pas à son tour d'autres hausses tarifaires qui s'ajouteront aux hausses qui auraient été reportées par l'artifice proposé par Énergir au présent dossier. Ceci risquerait donc à son tour d'ouvrir la discussion pour reporter artificiellement ces autres hausses.

À la page suivante. On peut faire... Bon. On reproduit ici un des graphiques qui a été présenté dans la présentation, je pense, du panel numéro 2. Lorsqu'une baisse importante du tarif de distribution d'Énergir est survenue en vingt vingt (2020), c'était presque autour de huit point soixante et onze pour cent (8,71 %) celle-ci n'a pas été étalée dans le temps. Certes la proposition d'Énergir pour vingt vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022) amènerait une hausse moyenne du tarif de distribution d'un client-type résidentiel de seulement point quatre-vingt-huit pour cent (,88 %) par an sur huit ans. Mais cette même augmentation sur huit ans ne serait également que de un point

cinquante-neuf pour cent (1,59 %) par an sur huit ans, toujours moindre que le taux d'inflation, si l'on ne reportait pas aux années ultérieures une partie de la hausse normalement applicable à vingt vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022). Alors, on dit, le même principe s'appliquera si on garde... on ne garde pas le moins cinq point soixante-six pour cent (-5,66 %).

La page suivante. Bien, c'est notre recommandation qu'on a à 2.1 qu'on ne change pas, c'est-à-dire qu'on recommande à la Régie de refuser la proposition d'Énergir de modifier de façon exceptionnelle, en vingt vingt et un, vingt vingt-deux (2021-2022), les périodes d'amortissement de trois de ses comptes de frais reportés pour atténuer la hausse tarifaire de cette seule année. Une telle modification ponctuelle à court terme serait non conforme aux principes régulatoires, en plus d'être imprudente.

La page suivante. Je veux attirer votre attention, je vais peut-être aller assez rapidement, mais je veux attirer votre attention sur le volet nouvelle construction efficace proposé par Énergir, qui, on peut le voir, selon les prévisions d'Énergir, devrait bientôt être le volet

le plus important du PGEÉ.

La page suivante. Ce volet est important car les bâtiments représentent treize pour cent (13 %) des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Alors, on pense que c'est vraiment un effort. Puis je pense que c'est la voie à prendre de mettre beaucoup d'importance dans ce genre de programme-là. Je présume que... Puis on ne peut pas présumer parce qu'on n'a pas encore ces documents-là, mais que les discussions puis les programmes de biénergie aussi vont s'intégrer dans cette... dans cette démarche-là pour les nouveaux bâtiments. Alors la page suivante.

Je ne vais pas relire notre recommandation ici, mais je pense que c'est... nous recommandons d'accepter cette modification-là au Programme... au volet de la nouvelle construction efficace, le Programme construction et rénovation efficaces du secteur commercial-institutionnel parce que c'est vraiment l'avenir qui s'en vient. Et donc ici on demande à... de considérer certaines des modifications ou des recommandations qui étaient faites par le consultant WSP pour ce programme-là.

Il y a aussi d'autres enjeux que je ne vais pas traiter parce qu'on les a bien traités dans

notre rapport. Il y a aussi des nouvelles normes sur les bâtiments zéro carbone, que j'inviterais aussi Énergir à considérer. La page suivante.

Donc ça, c'est une nouvelle recommandation. En fait, hier il y a eu tout un débat intéressant, là, sur l'Indice de performance des GES, tant par le panel que par les... les représentants, entre autres, du GRAME. Alors on tient premièrement à féliciter Énergir pour son orientation consistant à favoriser les réductions d'émissions de GES qu'elle réaliserait elle-même plutôt que de prévoir que celles-ci puissent simplement être réalisées à cent pour cent (100 %) par des achats de crédits compensatoires d'émissions.

Nous recommandons toutefois à la Régie de spécifier, dans sa décision, que les réductions d'émissions de GES qu'Énergir réaliserait elle-même ne seraient admissibles que si elles respectaient le « critère d'additionnalité », c'est-à-dire qu'elles iraient au-delà de ce qui est déjà requis par la loi ou règlement et au-delà de ce qui se réaliserait déjà sans avoir un nouveau projet de réduction de GES.

Alors ainsi, dans les scopes, les projets de scope 1, 2, 3 devraient donc être des projets

qui ne sont pas déjà exigés par la loi ou règlement ou qui ne se réaliseraient pas déjà par eux-mêmes. Mais nous reconnaissons cependant qu'un projet de télétravail ou de travail hybride auprès des employés et des cadres d'Énergir se qualifierait bel et bien comme un projet récurrent admissible, comme Énergir l'envisage.

Les achats admissibles de GNR par Énergir seraient uniquement ceux qui surviendraient en sus de la demande de clients volontaires et non en remplacement de la desserte de cette demande. Énergir ne devrait donc pas s'auto-qualifier de client volontaire en compétition avec les autres.

Notez que, symétriquement, le gouvernement du Québec requiert déjà que les crédits compensatoires ne soient admissibles que s'ils respectent le critère d'additionnalité. Puis on vous a mis la référence qui est là. La page suivante.

Nous recommandons aussi de maintenir de façon transitoire, aux fins de l'indice de performance de GES pour l'année vingt vingt et un-vingt vingt-deux (2021-2022), la cible de trois cent cinquante tonnes (350 t) équivalentes. Alors je pense que c'est ce qu'avait discuté maître

Neuman, là, dans des questions hier. Alors la cible de trois cent cinquante tonnes (350 t) équivalentes de CO2, dont : deux cent cinquante tonnes (250 t) proviendraient d'Énergir elle-même, tel qu'elle le propose; et cent tonnes (100 t) qui pourraient provenir de toute source, y compris l'achat de crédits compensatoires par Énergir comme antérieurement. À la page suivante.

Merci à tous. Ça termine ma présentation.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez des questions complémentaires, Maître Neuman?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je n'ai pas de questions complémentaires, donc le témoin est disponible pour répondre à d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maintenant en contre-interrogatoire, l'ACIG?

Me NICOLAS DUBÉ :

Je n'ai pas de questions, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Dubé. L'AHQ-ARQ, Maître Cadrin?

Me ANNE-CHARLOTTE CARIGNAN :

Pas de questions également.

LE PRÉSIDENT :

Oui, effectivement. Excusez-moi, Maître Carignan.

FCEI, Maître Turmel?

M. ANTOINE GOSSELIN :

C'est monsieur Gosselin ici, Monsieur le Président, pas de questions.

LE PRÉSIDENT :

Pas de questions. Je n'ai pas d'autres intervenants indiqués sur notre calendrier, donc Énergir?

Me VINCENT LOCAS :

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Je me demandais... je regardais l'heure et comme d'habitude on prend toujours quelques minutes pour... pour regarder si on va avoir d'autres questions, surtout, là, avec la présentation des dernières diapositives qui portent sur de la nouvelle preuve, là, si je peux m'exprimer ainsi. Est-ce que ce serait un bon moment pour prendre la pause, ce qui nous permettrait de mettre de l'ordre dans nos idées et de revenir, par la suite, avec un contre-interrogatoire?

LE PRÉSIDENT :

Très bonne idée. Donc, on peut prendre un quinze (15) minutes, jusqu'à dix heures vingt-cinq (10 h 25). Et, dites-moi, si j'ai bien compris,

vous avez tout complété, Maître Locas, les engagements?

Me VINCENT LOCAS :

Les deux derniers engagements...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me VINCENT LOCAS :

... ont été déposés. Donc, les quatre, au final, ont été déposés, oui.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Donc, on se revoit à et vingt-cinq (10 h 25), merci.

Me VINCENT LOCAS :

Merci beaucoup.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

_____

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous poursuivons, Maître Locas.

Me VINCENT LOCAS :

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, nous aurons effectivement des questions de contre-interrogatoire. Lorsque je dis « nous », c'est ma collègue, maître Lemay Lachance et moi-même. Donc, je vais... Et comme le veut notre tradition, on

sépare les sujets, donc on va se séparer également le contre-interrogatoire.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Je ne sais pas si maître Neuman est en ligne.

LE PRÉSIDENT :

On ne vous voit pas, Maître Locas... Nous vous voyons, voilà.

Me VINCENT LOCAS :

Moi, je me vois. Est-ce qu’on me voit?

LE PRÉSIDENT :

Nous vous voyons. Donc, Maître Neuman, vous êtes en ligne, Maître Neuman?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, je suis là. Je me vois dans un petit carré, mais je suis là.

LE PRÉSIDENT :

On voit maître Locas, maintenant.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ah... Je suis là, mais est-ce qu’on me voit?

LE PRÉSIDENT :

Fermez votre caméra et rouvrez votre session, s’il vous plaît.

Me VINCENT LOCAS :

Oui, c’est ce que je viens de faire puis ça a

fonctionné.

LE PRÉSIDENT :

Il y a des mystères de l'informatique qui...

Me VINCENT LOCAS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et voilà, on vous voit, maintenant.

Me VINCENT LOCAS :

Ah, ça va. Bon, O.K., c'est ça le truc.

LE PRÉSIDENT :

Oui, il y a des mystères.

Me VINCENT LOCAS :

En cas de doute, on débranche puis on rebranche. Je vous remercie beaucoup. Donc, j'aurai une seule question ou, du moins, une série de questions pour vous, Monsieur Schiettekatte, et je vais vous emmener à la diapositive numéro 4 de votre présentation. Je laisse madame la greffière l'afficher, si ça peut faciliter la tâche de toutes et de tous. C'est celle qui porte sur, entre autres, vos prévisions sur le SPEDE.

LE PRÉSIDENT :

La pièce numéro 18, hein?

Me VINCENT LOCAS :

Euh... SÉ-AQLPA... je vais vous faire confiance là-

dessus, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, quelle page?

Me VINCENT LOCAS :

La page numéro 4.

LE PRÉSIDENT :

4, merci.

Me VINCENT LOCAS :

C'est juste pour faciliter, mais je peux en faire la lecture. En fait, c'est le tout dernier paragraphe, le troisième paragraphe de la diapositive et je vais le lire textuellement, là :

> Le Québec dispose de tous les outils voulus pour hausser son SPEDE (en créant une rareté des droits d'émission distribués gratuitement aux entreprises) ou en ajustant à la hausse des taxes connexes, ce qui lui permettra ainsi d'équivaloir le niveau de la nouvelle taxe fédérale.

Fin de la citation.

Q. [41] Et ma question est fort simple pour vous, Monsieur Schiettekatte: pouvez-vous nous fournir ou, du moins, avez-vous connaissance d'une quelconque intention concrète ou un signal des

autorités gouvernementales compétentes d'aller de l'avant avec une telle augmentation ou ajustement du SPEDE, ou encore l'imposition d'une quelconque taxe qui viendrait combler cette différence-là, entre le SPEDE et la taxe carbone fédérale?

M. JEAN SCHIETTEKATTE :

R. Bien, pour le moment, il n'y a pas d'intentions qui ont été annoncées. C'est sûr qu'on pense, bon, comme groupe environnementaliste, puis c'est notre propos, que ça va être insoutenable quand ces données-là vont finalement apparaître dans les médias, qu'on attire des compagnies qui sont plus, disons, polluantes.

Alors, je peux vous donner des cas où il y a actuellement des discussions où il y a des minières qui regardent des projets dans le Nord de l'Ontario et dans le Nord du Québec. Bien, ils favorisent les projets dans le Nord de l'Ontario par rapport au Québec, mais ils regardent où ça coûte moins cher.

Alors, il n'y pas encore de direction, du côté du gouvernement, mais on voit certainement dans les industries, qu'il y a un mouvement qui est en train de se faire, que c'est un des critères que le SPEDE coûte moins cher au Québec que si ça

allait du côté de l'Ontario.

Me VINCENT LOCAS :

Parfait. Je vous remercie. Je n'aurai pas d'autres questions sur ce sujet. Je passe la parole à ma collègue.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Q. [42] Bonjour, Monsieur Schiettekatte, Marie Lemay Lachance pour Énergir. J'aurai quelques questions à vous poser sur l'indice de qualité de service. Vous faites référence à l'indice de performance, dans votre présentation, aux pages 14 et 15, si je ne m'abuse. Peut-être un petit lapsus, ici, là. Alors, j'inviterais peut-être...

R. La page 14.

Q. [43] Oui. Pages 14 et 15. Donc, oui, merci, Madame la Greffière. En fait, j'irais tout de suite à la page 15, si vous le permettez. Et en fait, j'ai des questions de clarification pour bien comprendre votre proposition, là, qui est une nouvelle proposition, là, il n'en était pas question dans votre mémoire.

Alors, je veux m'assurer de bien comprendre. Lorsque vous dites que deux cent cinquante tonnes (250 t) proviendraient d'Énergir elle-même, qu'est-ce que vous voulez dire par

« Énergir elle-même »? Est-ce que ça veut dire que ce serait seulement les projets réalisés par Énergir? Est-ce qu'on inclut aussi l'achat de GNR là-dedans?

R. On parle surtout des projets de GNR, parce qu'on voit que... Bien, ça dépend où vous allez en être avec les achats des clients, comme on appelle, « volontaires », hein, parce que ça revient à la page précédente. Mais, oui, on parle surtout des projets de... ici, dans ce cas-ci, on parle des projets d'Énergir, que ça soit le télétravail ou autre, là, que... On tient à vous féliciter aussi sur ces efforts-là.

Q. [44] Merci. Donc, juste pour... pour être sûre que j'ai bien compris. Vous dites, c'est surtout les projets qui seraient réalisés par Énergir, vous avez nommé l'exemple du télétravail, là, qui est un sujet qui vous intéresse. Mais, ça inclurait aussi la possibilité pour Énergir, là - je suis toujours dans le deux cent cinquante tonnes (250 t) de votre présentation - ça inclurait aussi la possibilité pour Énergir d'acheter du GNR pour sa propre consommation, mais seulement s'il y a des surplus. Est-ce que c'est... est-ce que j'ai bien compris?

R. Bien, c'est exactement ça. Ce qu'on recherche ici,

c'est... on recherche à avoir une formule où on incite Énergir à aller chercher des volontaires... formule...

LE PRÉSIDENT :

Q. [45] Faudrait que vous repreniez votre phrase, dès le début.

R. O.K.

Q. [46] Parce que ça saccade un petit peu. Vous avez dit « c'est indirectement ça » ou « directement », je ne suis pas certain.

R. Oui. Ce qu'on recherche ici, c'est de... d'avoir Énergir qui ne substitue pas aux clients volontaires. On veut qu'Énergir cherche des clients volontaires. Et c'est seulement si on n'en trouve pas, qu'à ce moment-là, bien, oui, on pourrait se mettre dans la liste, là, pour éviter de socialiser des volumes. On veut vraiment vous inciter à aller chercher des clients volontaires comme première option. C'est vraiment ça notre intention.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Q. [47] Parfait. Je vous amènerais à la preuve... puis, Madame la Greffière, peut-être que vous pouvez projeter la pièce B-0082 d'Énergir, qui est notre pièce Énergir-P, document 3. Je vais vous laisser le temps d'y aller.

LE PRÉSIDENT :

Page?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

À la page 4, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Q. [48] Et je réfère au tableau, qui est en quelque sorte, là, l'historique... l'historique des réductions de GES en lien avec l'indice de qualité de service. Où on voit... on voit, entre autres, comment on est arrivé à atteindre les cibles... en fait, la cible de trois cent cinquante tonnes (350 t), là, qui est celle qui prévaut jusqu'à ce que la Régie rende une prochaine décision.

Alors, je vous demanderais : lorsqu'on regarde, Monsieur Schiettekatte, l'historique, c'est-à-dire comment Énergir est arrivée à atteindre, finalement, cette cible de trois cent cinquante tonnes (350 t)... Donc, que ce soit à travers la réalisation de projets ou l'achat de crédits compensatoires, est-ce que...

Ma question est la suivante : est-ce que vous jugez que la proposition de SÉ-AQLPA est réaliste, en termes des projets... en fait, en

termes de la cible qui est proposée par SÉ-AQLPA? Et quant au fait que sur le deux cent cinquante tonnes (250 t) qui est proposé, bien, la réponse que je viens d'entendre, c'est : « Bien, essentiellement, ce sera réalisé par des projets, puis peut-être un peu l'achat de GNR, mais ça, dans la mesure où il y a des surplus. »

Donc, je vous demanderais de vous prononcer sur le réalisme, justement, de la proposition, en regardant l'historique, là, qui est devant vous.

R. Nous, comme groupe environnementaliste, on a évidemment soulevé que le trente-six (36 t) ça soit trois cents (300 t), que le cinquante-trois (53 t) ça soit trois cents (300 t).

Je pense que si Énergir fait vraiment un effort important au niveau de mesures de télétravail, je pense que ça vous le savez si vous avez regardé dans notre présentation à la « slide boot », le transport représente quand même une partie importante des réductions de GES.

Alors, je pense que s'il y avait certains programmes qui étaient mis en place d'une façon agressive au niveau de ce genre de projet-là, vous pourriez atteindre ces cibles de trois cents (300 t), mais de façon, avec plusieurs projets.

L'idée ici c'est que c'est un indice qui vous incite à faire une réduction par des programmes comme les autres clients. C'est l'achat du GNR. On pense que ça doit être clair qu'il y a des mesures qui doivent être mises en place pour ça, puis surtout si vous n'avez pas de clients volontaires.

Alors, on veut vraiment vous inciter à mettre l'effort pour arriver à cette réalisation. On pense que c'est un... Bien, deux cent cinquante tonnes (250 t) qui était l'objectif qui était là.

Q. [49] Parfait. Donc, je résume encore une fois votre proposition. Alors, on dit deux cent cinquante tonnes (250 t) à réaliser principalement à travers des projets si requis et s'il y a des surplus, possibilité d'acheter du GNR toujours dans ce deux cent cinquante tonnes-là (250 t) et possibilité aussi, je retourne à votre présentation, je suis toujours à la page 15, et possibilité également d'acheter des crédits compensatoires.

Toutefois, on serait limités à cent tonnes (100 t) pour les crédits compensatoires. Donc, je me pose la question suivante : qu'est-ce qui arrive si Énergir, malgré toute sa bonne volonté, n'arrive pas à réaliser des projets pour deux cent cinquante

tonnes (250 t) annuellement et qu'est-ce qui arrive s'il n'y a pas de surplus de GNR et qu'on est limités dans l'achat de crédits compensatoires?

Donc, autrement dit, notre compréhension c'est qu'on serait en quelque sorte pénalisés d'avoir réussi à vendre tous le GNR qu'on a à vendre.

Donc, j'aurais voulu vous entendre là-dessus. Qu'est-ce qui arrive si Énergir justement malgré tout ses efforts n'arrive pas à réaliser des projets pour deux cent cinquante tonnes (250 t), puis qu'il n'y a pas de surplus de GNR et qu'on est limités au niveau des crédits compensatoires? Ça voudrait qu'à dire chaque année on serait pénalisés autrement dit en regard de l'indice de qualité de service?

R. Bien, il y a plusieurs façons de traiter ce problème-là. Peut-être qu'à ce moment-là, vous pourriez acheter plus de crédits compensatoires. Peut-être que ça ça serait une avenue à ce moment-là. Ou c'est c'est peut-être de revoir à la baisse cet indice-là, cet objectif-là.

Ce qu'on ne veut pas c'est avoir une mesure qui vous inciterait à ne pas aller chercher des clients volontaires, mais je suis d'accord avec

vous que ça ne doit pas vous pénaliser.

C'est un bon point, mais définitivement, on ne veut pas avoir une mesure qui ne vous incite pas à aller chercher des clients volontaires, puis je pense que ça c'est le message qu'on avait par cette recommandation-là.

Q. [50] O.K. Je comprends mieux, parce que voyez-vous ce qu'on se disait en regardant votre proposition c'est que, puis là ça c'est un peu absurde, mais les réflexions qu'on avait c'est qu'on se disait « On aurait presqu'intérêt à réduire nos efforts de commercialisation de GNR pour s'assurer qu'il nous en reste un petit peu à la fin de l'année au cas où qu'on n'ait pas réussi à faire autant de projets qu'on l'aurait souhaité. ».

Donc, mais merci de votre réponse. Je comprends que vous ne voulez pas qu'Énergir soit pénalisée, parce qu'elle a bien commercialisé son GNR?

R. Exact. Mais dans le même sens on ne veut pas non plus qu'il y ait un indice qui vous favorise à ne pas le commercialiser. C'est un petit peu ça le message.

Q. [51] Parfait.

R. C'était l'intention derrière cette recommandation-

là.

Q. [52] O.K. Parfait. Merci. J'aurai peut-être encore deux petites questions, mais j'achève.

Vous aurez compris du témoignage et de la preuve d'Énergir qu'Énergir s'est donnée comme objectif de réduire ses émissions de trente-sept virgule cinq pour cent (37,5 %) d'ici l'année vingt trente (2030).

Et ça, bien c'est indice de qualité de service ou non. C'est vraiment basé sur la cible deux mille trente (2030), là, du Québec.

Alors, ma question est la suivante : Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'il y a pas de notion de critère d'additionnalité, dans la cible du gouvernement? Je fais référence au 37.5, là, sur l'horizon vingt trente (2030).

R. Non, mais aussi, il faut tenir compte que peut-être ce critère, cet objectif-là va changer quand on regarde les commentaires qui sont faits dans les derniers congrès où on voit ces objectifs-là, ne nous permettront pas d'atteindre ces cibles-là, je m'excuse, mais ne nous permettront pas d'atteindre les cibles que le gouvernement canadien s'était engagé.

Alors, il faut être très prudent, mais oui,

je partage votre avis.

Q. [53] Puis je pense que ça sera ma dernière question. Comment est-ce que vous justifiez, puis, là, vous avez peut-être répondu en partie, là, avec votre dernière réponse, comment est-ce que vous justifiez, à ce moment-là, le décalage entre les critères que vous proposez, qui incluent justement le critère d'additionnalité, là, qui est suggéré. Donc, comment est-ce que vous justifiez ce décalage-là, entre les critères proposés pour l'indice et les critères de la cible de trente-sept virgule cinq pour cent (37,5 %) sur l'horizon vingt trente (2030), là. T'sais, il me semble qu'il y a comme un décalage au niveau des critères puis ultimement, bien Énergir se veut... le but, c'est de se diriger vers une réduction de trente-sept virgule cinq pour cent (37,5 %), là. Donc, je voulais vous entendre sur ce décalage-là?

R. Bien, je vous ramène un petit peu à la présentation de Dunsky, t'sais. On n'est pas les seuls à dire actuellement que malheureusement, les cibles qui ont été fixées en deux mille trente (2030), le fameux trente-sept pour cent (37 %), ça nous permettra pas d'atteindre les objectifs de réduction.

Alors, il faut s'attendre à ce que ces objectifs-là soient, ces cibles-là soient rehaussées et c'est un petit peu dans ce sens-là qu'on parlait, nous, d'additionnalité, ça fait que c'est un petit peu ce message-là qu'on veut vous envoyer, que c'est très important de prévoir des mécanismes déjà qui vont permettre de faire ça.

Q. [54] Parfait. Écoutez, je pense que ça complète mes questions, oui, ça complétera mes questions pour monsieur Schiettekatte. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Lemay Lachance ainsi que Maître Locas. De la part de maître Cardinal pour la Régie, est-ce que vous avez des questions?

Me AMÉLIE CARDINAL :

Non, on n'aura pas de questions, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. La Formation, maintenant? Madame Falardeau? Pas de question. Madame Rozon? Elle me fait signe que peut-être.

Me LOUISE ROZON :

Q. [55] Bonjour, monsieur Schiettekatte. J'aimerais juste peut-être que vous donniez votre compréhension du fameux critère dont vous faites mention, je crois, c'est à la page 14 de votre

présentation, le critère d'additionnalité, là. J'aimerais vous entendre un peu là-dessus.

M. JEAN SCHIETTEKATTE :

R. O.K. Bien, ce qu'on cherchait ici à faire, c'est ce qu'on cherche, la base, le message qu'on veut pas qu'Énergir se substitue aux clients volontaires. On veut que dans un premier temps, on fasse tous les efforts possibles pour aller chercher ces clients volontaires là. Alors, on disait : bien, c'est dans ce sens-là qu'on référerait à... que c'est un... on voudrait pas que... on veut dire : bien, là, on n'ira pas chercher de clients volontaires, on veut tout simplement acheter du GNR pour nous autres, à la place. Je le résume d'une façon simple, là.

Maître Neuman sera capable de le plaider d'une façon plus légale que moi. On essayait de trouver une formule pour essayer de l'encadrer.

Alors, c'est un petit peu ça, mais aussi, bon, je reviens sur les commentaires, là, qu'Énergir a faits. On veut pas, non plus, les pénaliser sur l'effort d'aller chercher des clients volontaires. C'est un petit peu ça. Je sais pas si ça aide ma réponse.

Q. [56] Est-ce que c'est par le biais d'un indice comme celui dont on parle ici. Est-ce que c'est le

meilleur moyen pour encourager Énergir à réduire ses émissions de gaz à effet de serre? Parfois, en fait, c'est peut-être le bon outil. Je voulais peut-être vous entendre sur le fait que... est-ce qu'il y aurait pas un autre moyen que celui-là qui devrait être élaboré ultérieurement?

R. Bien, je pense pas que... bon, j'ai vu dans le marché américain, il y a des compagnies qui se donnent des indices et qui les publient dans un rapport annuel. Alors, je trouve que c’est une bonne mesure de montrée. Aussi, de montrer qu’Énergir fait des efforts, hein! Je suis conscient que c’est pas facile d’aller chercher le trente-six (36) ou le cinquante (50) qu’ils ont réussi à obtenir dans les dernières années.

Mais moi, je suis confiant que, en faisant des efforts supplémentaires, hein, je suis certain que les programmes de télétravail, ça ne faisait pas (problème de transmission) chez Énergir.

INTERRUPTION - PROBLÈME DE TRANSMISSION

LE PRÉSIDENT :

On a compris le dernier bout de phrase. C’était que c’était difficile à atteindre, les efforts ont été faits, mais que vous aviez bon espoir qu’en mettant plus d’efforts, quelque chose du genre, on

atteindrait la cible. C'était là qu'on était, je pense, à moins que j'aie déformé les propos.

M. JEAN SCHIETTEKATTE :

R. Oui, c'est ça. C'est que, en fait, je pense que quand on regarde les chiffres de trente (30) et cinquante (50), c'est des chiffres avant la pandémie. Alors, des programmes comme le télétravail, selon moi, nous ont amené des économies importantes. Alors, je pense qu'Énergir va arriver à ces objectifs-là. Mais on ne veut pas que le GNR devienne automatiquement la formule pour atteindre les objectifs. On veut en premier favoriser les clients volontaires. C'est un petit peu ça l'objectif qu'on avait.

Me LOUISE ROZON :

Q. [57] Parfait. C'est bien, bien compris. Alors, je vous remercie, je n'aurai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça complète les questions de la formation. Maître Neuman, est-ce que vous avez des questions additionnelles à poser à votre client?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Je n'ai pas de questions additionnelles à poser à notre témoin. Cependant, j'offre et je regardais ça, sur la question du principe

d'additionnalité, c'est un principe qui est reconnu dans des... auprès d'organisations internationales qui se trouve notamment écrit dans le protocole de Kyoto et dans un document...

LE PRÉSIDENT :

C'est pas une plaidoirie, Maître Neuman?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non, j'essaie de voir si peut-être que ça pourrait aider si nous pouvions prendre l'engagement de déposer un document qui décrit davantage ce principe d'additionnalité qui est requis déjà dans différents instruments internationaux. Si on pouvait avoir jusqu'à...

LE PRÉSIDENT :

Vu que c'est une question de madame Rozon, est-ce que vous désirez avoir le document?

Me LOUISE ROZON :

En autant que ça ne soit pas un document de cent (100) pages, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non, c'est un document... C'est un document qui provient... relatif au mécanisme de développement, mécanisme pour un développement propre. C'est un document qui vient d'une association environnementale, mais qui décrit le principe

d'additionnalité et qui réfère au protocole de Kyoto.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Si vous me permettez une courte intervention, Monsieur le Président. Ça fait déjà beaucoup pour Énergir à digérer. Là on parle d'une nouvelle recommandation qui ne faisait pas partie du mémoire de SÉ-AQLPA. Bon. On fait ce qu'on peut, on fait ce qu'on peut. On pose des questions, on essaie de comprendre, on essaie de réagir de la façon la plus efficace possible.

Mais là c'est sûr que si on dépose un document de cent (100) pages sur le principe d'additionnalité qu'on doit digérer, sur lequel on aura peut-être des questions, je vous soumets que c'est beaucoup, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non. C'est un document de six pages. Il y a, à deux endroits de ce document, une référence au principe d'additionnalité. Donc, ce serait... au total, ce serait même... ce serait même moins que l'équivalent d'une page.

Donc, c'est à deux endroits, il y a à peu près une partie de page qui est... et le document lui-même est de six pages seulement.

LE PRÉSIDENT :

Ma collègue me souligne qu'elle n'a pas besoin de l'information.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Alors, ça règle le problème.

LE PRÉSIDENT :

Ça règle le problème. Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous remercie bien.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Donc, Monsieur Schiettekatte que je ne vois plus, vous êtes libéré. Merci, Maître Neuman, également pour la présentation de votre...

DISCUSSION

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Oui. Oui. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président et Mesdames les Régisseurs. Et nous tenons à nous excuser pour les difficultés informatiques. Monsieur Schiettekatte m'informait, avant le début de l'audience, qu'il y avait une panne, une panne d'internet plus tôt aujourd'hui qui aurait été résolue, mais peut-être pas complètement.

LE PRÉSIDENT :

On est très...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Une panne de réseau, là, pas seulement chez lui, là.

LE PRÉSIDENT :

On est très compréhensif et ça nous est arrivé à quelques reprises également au cours des deux dernières semaines, je dirais. Alors, merci bien, puis il n'y a pas de problème à cet égard.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Maître Locas ou Lemay Lachance.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'était hier, j'avais posé une question prématurée sur la contre-preuve et je crois que c'est la bonne place, là, hein!

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Tout à fait. C'est là où je m'en allais. C'est inhabituel, j'en conviens, mais, bon, Énergir aimerait se réserver la possibilité de faire une contre-preuve pour réagir aux nouveaux éléments qui sont ressortis, entre autres, de la présentation du GRAME hier et de celle de SÉ-AQLPA, sur la question

de l'indice de qualité de service de réduction de GES.

On a une petite rencontre avec mes clients dans cinq minutes, là, pour se consulter à savoir est-ce qu'on a suffisamment d'éléments de preuve au dossier pour nous permettre de bien réagir à ces nouvelles propositions-là.

Je suggère peut-être de vous revenir d'ici onze heures et demie (11 h 30), soit en nous reconnectant sur Team ou en envoyant un courriel à madame la greffière ou à Maître Dubois. Je ne sais pas quelle serait la meilleure façon. Cette contre-preuve-là, le cas échéant, là, pourrait être faite en début d'après-midi aujourd'hui. Donc, l'idée n'est pas d'étirer les délais, là. Je vous laisse voir comment vous préférez jouer ça.

LE PRÉSIDENT :

Onze heures et demie (11 h 30), ça convient.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

On se reconnecte à onze heures et demie (11 h 30)...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

... pour confirmer s'il y aura effectivement une

contre-preuve ou pas.

LE PRÉSIDENT :

Effectivement. Exact.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Merci. Au Revoir!

SUSPENSION

_____

11H30

REPRISE

LE PRÉSIDENT :

Nous revoilà, Maître Lemay Lachance.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Oui. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Donc, je vous confirme qu'effectivement Énergir aura une contre-preuve sur l'indice de qualité de service de réduction de GES.

Ce qu'on vous propose, si ça vous convient, si ça convient à tous, c'est... En fait, on ramènerait monsieur Jean-François Tremblay et

monsieur Alexandre Fortier qui étaient sur le panel 4 hier vers une heure (13 h 00). Donc, on serait prêt à procéder assez rapidement. Je pense qu'on n'en a pas pour plus de quinze... quinze (15), vingt (20) minutes, là. Alors, je vous le soumets, si ça vous convient.

LE PRÉSIDENT :

Ça nous convient.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Donc, on va reprendre, on peut ajourner maintenant puis on va reprendre à treize heures (13 h 00) avec la contre-preuve.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

C'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

Entre-temps, si vous pouvez, pour votre... dans le cadre de votre plaidoirie finale, un point que j'ai omis de poser une question ou d'aborder lors de votre présentation au départ hier, sur la position d'Option consommateurs qui suggère ou qui demande un élargissement du programme CASS afin d'inclure les ménages à revenu modeste. Est-ce que vous pouvez juste nous faire part, dans la plaidoirie,

de la position d'Énergir à cet égard?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Oui, sans problème. Je pourrai... je pourrai vous revenir là-dessus en plaidoirie demain.

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous ajournons jusqu'à treize heures (13 h 00). Merci.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Merci.

SUSPENSION

_____

REPRISE

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Maître Lemay Lachance. Alors, nous ferons...

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Rebonjour.

LE PRÉSIDENT :

J'entends de l'écho et cette fois-ci c'est pas moi. Est-ce que tous les systèmes sont fermés ici?

Alors, bon, là ça va bien. Donc, on vous écoute avec votre contre-preuve, Maître Lemay Lachance.

CONTRE-PREUVE

Me MARIE LEMAY LACHANCE :
Parfait. Je vous remercie beaucoup. J'ai peut-être une petite suggestion. Juste avant de quitter pour le lunch, vous m'avez demandé de revenir en plaidoirie sur la proposition d'OC sur l'élargissement du CASS. Puisqu'on va avoir des témoins assermentés cet après-midi, monsieur Jean-François Tremblay pourrait vous dire quelle est la position d'Énergir sur le sujet.

LE PRÉSIDENT :
Allons-y. Merci.

Me MARIE LEMAY LACHANCE :
Parfait. Merci. Donc, je vais laisser madame la greffière assermenter monsieur Fortier et monsieur Tremblay.

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce neuvième (9e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, économiste, chef de service

- Réglementation, ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

ALEXANDRE FORTIER, chargé d'ingénierie en environnement, ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Parfait. Donc, merci. Désolé de ne pas porter la cravate cet après-midi devant vous. Ce n'est pas mon habitude, mais je ne pensais vraiment pas venir faire une contre-preuve ici. Heureusement, j'ai quand même une chemise et un beau chandail.

DISCUSSION HORS DOSSIER

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

Parfait. Donc, je vous remercie beaucoup pour me donner cette opportunité de vous revenir sur l'indice de qualité de service GES. Le premier petit sujet au niveau du CASS suite à la question de madame Rozon, maître Rozon.

Donc, évidemment, comme madame Trudeau vous

a dit en mot d'ouverture, madame Stéphanie Trudeau, Énergir a quand même beaucoup de souplesse dans le contexte des dix-huit (18) derniers mois, là, en fonction de la situation qui a été particulièrement difficile pour plusieurs de notre clientèle. Puis il y a encore des segments, là, qui ont été encore plus durement touchés.

Évidemment, les mesures d'assouplissement qu'on a choisi au niveau des Conditions de service, la Régie en a été tenu informée par des lettres, notamment.

Pour ce qui est du CASS en particulier, évidemment c'est arrivé un petit peu tard, je dirais, en demandes de renseignements et dans la preuve de l'intervenante.

Cela dit, Énergir n'est aucunement fermée à regarder cette possibilité qui a été amenée par l'intervenante, à savoir : est-ce qu'on pourrait ouvrir le CASS à un bassin plus large et non pas juste les faibles revenus, mais aller avec des revenus modestes. Évidemment, une des tribunes qu'on pourrait en discuter pourrait être le processus de consultation réglementaire, le PCR.

Je vous dirais que c'est sûr qu'il y a des enjeux, qu'il y aurait des enjeux à discuter. Le

premier serait au niveau des critères, le seuil d'acceptabilité, là. Nos programmes actuellement, c'est le seuil des faibles revenus, c'est... Là je ne veux pas entrer dans trop de détails, là, mais c'est les seuils de Statistiques Canada. Il y a eu un débat à l'époque et la Régie a approuvé le CASS à savoir quel seuil on utilisait.

Maintenant, je n'ai pas la réponse. Est-ce qu'il existe des seuils pour des revenus modestes, là, avec des paramètres qui sont bien définis par une tierce partie, là, qui ne serait pas évidemment Énergir. Donc, ça, ce serait un des sujets à regarder.

Et l'autre élément, évidemment, bien si on élargit le CASS à un plus grand bassin de clientèles, évidemment il faudrait premièrement revoir le budget qui est alloué au programme, donc...

Évidemment, ça pourrait, évidemment si on touche au budget, nos paramètres du programme CASS, il faudrait revenir à la Régie devant vous, là. Probablement à une cause tarifaire, la cause tarifaire suivante deux mille... pardon, deux mille vingt-trois (2023). Donc, ce serait tout pour le CASS.

Parfait. Donc, l'autre sujet, c'est au niveau de l'indice de qualité de service GES. Je vais vous entretenir sur la notion d'additionnabilité, un mot que j'ai de la misère à prononcer, comme les CHSLD, c'est difficile... notre ami Legault.

Mais avant, j'aimerais ça, juste qu'on revienne, un petit peu, sur le contexte de l'indicateur de qualité de service. De l'indicateur, là, je parle au sens large, ou des indicateurs de qualité de service. Et, aussi, dans quelle posture Énergie s'est mise pour arriver à cette proposition qu'on a faite à la Régie.

Donc, peut-être, un petit rappel au niveau du contexte des indicateurs de qualité de service. Évidemment, ça fait plusieurs années, mécanismes incitatifs, on peut remonter assez loin, jusqu'au moins dans les années quatre-vingt-treize (93) où est-ce qu'Énergir a eu des indicateurs de qualité de service, afin de s'assurer qu'on puisse maintenir, puis ça c'est important, là.

Oui, évidemment, il peut y avoir des trop-perçus en fin d'année, Énergir peut en avoir une partie en fonction des modes de partage qui sont établis, mais on ne veut pas que ça se fasse au

détriment du maintien de la sécurité du réseau ni au détriment de la qualité du service à la clientèle.

Donc, depuis toujours, on a certains indicateurs qui sont présents, là. Par exemple, l'entretien préventif, les lectures de compteurs. Donc, ce qu'on veut, c'est de s'assurer... En fait, ce qu'on ne veut pas, c'est qu'Énergir pourrait dégager des trop-perçus en fin d'année parce qu'on a décidé, par exemple, de réduire l'entretien préventif ou de faire moins de lectures de compteurs et caetera. Donc, c'est vraiment dans cette optique-là qu'on a toujours travaillé au niveau des indicateurs de qualité de service.

Récemment, à la fin du troisième mécanisme incitatif, il y a quelques années, Énergir avait demandé de retirer l'indicateur de réduction de GES pour le remplacer par un indicateur de partage de l'information. Et la Régie, dans sa décision D-2012-076, avait re-mentionné à Énergir, en fait, qu'elle considérait que l'indicateur de qualité de service doit avoir pour but premier, d'inciter au maintien de la qualité de service et la sécurité du réseau.

Donc, elle reprend ce que je viens de vous

mentionner. Et, évidemment, bien, dans ce contexte-là, elle refuse l'ajout d'un indicateur qui est en lien avec le partage d'information. Pour elle, ça ne répondait pas à l'objectif des indicateurs de qualité de service.

Ça fait que, ça, c'était le premier point, au niveau du contexte. Le deuxième, c'est un peu dans quel esprit Énergir s'est mis pour arriver avec cette proposition qu'on vous fait, aujourd'hui.

En fait, on a dit : O.K., parfait, oublions l'indicateur de qualité de service, oublions le suivi de la Régie. Puis Énergir, comme citoyen corporatif, qu'est-ce que, nous, on veut faire? C'est quoi les objectifs que, nous, on veut se donner?

Donc, c'est vraiment dans cette optique-là qu'on s'est mis. Évidemment, vous le savez, il y a des objectifs au Québec. Bon, il y en a au Fédéral, aussi, là, mais il y en a au Québec. Et Énergir s'est dit : O.K. Puis qu'est-ce que, nous, on peut faire pour y contribuer?

Donc, vous le savez, notre position est assez claire là-dessus, au niveau... Notre positionnement public. On veut contribuer à la

réduction, à la décarbonation du Québec. Évidemment, on s'est doté de cibles, des indicateurs thématiques et on le fait sous deux axes. On le fait avec nos clients, puis on le fait, évidemment, chez nous, dans nos installations.

Évidemment chez nos clients, on passera rapidement, mais on fait de l'efficacité et autres. On veut injecter du GNR pour réduire les gaz à effet de serre et caetera.

Par contre, si on revient au niveau de chez nous, puis c'est vraiment là qu'on s'est positionné en disant : O.K., mais nous, comme citoyens corporatifs, qu'est-ce que, nous, on veut faire chez Énergir? Quels sont nos objectifs qu'on veut se donner pour que dans nos installations, parce que, nous, on contrôle directement, qu'est-ce qu'on veut faire?

Ce qu'on a décidé à l'interne... Puis c'est important, c'est quand même un engagement volontaire, en fait, de la part d'Énergir, il n'y a pas d'exigence réglementaire qui nous oblige. Mais nous, on s'est donné comme objectif de réduire nos gaz à effet de serre de trente-sept virgule cinq pour cent (37,5 %), dans nos installations, nos réseaux, nos équipements.

C’est vraiment sur ce principe-là qu’on est parti. Puis on a dit : O.K., parfait. Donc, ici, ce qui est important, c’est qu’Énergir est un citoyen corporatif. On s’est donné un objectif, dans nos installations, de réduire nos gaz à effet de serre. Comme n’importe quel autre client ou autre citoyen corporatif au Québec qui, lui-même, se donne des objectifs de réduction de ces gaz à effet de serre.

Pour ça, bien, évidemment, la cible, c’est deux mille trente (2030). Et on s’est dit : O.K., parfait. Donc, pour atteindre le trente-sept virgule cinq (37,5 %), bien, il faut partir à quelque part puis il faut arriver en deux mille trente (2030) avec une réduction.

Donc, on s’est dit : O.K., comme entreprise, qu’est-ce qu’on se donne comme objectif? Ce qu’on a mis à l’indicateur, c’est ce qu’on s’est donné comme objectif pour les trois premières années. Évidemment, après trois ans on fera un bilan puis après ça bien on verra où est-ce qu’on est rendu puis on pourra s’ajuster à l’interne, puis éventuellement on ajustera aussi l’indicateur si nécessaire, puis on se donnera des nouveaux objectifs pour les prochaines années.

Puis là, c’est là que c’est important,

t'sais. Dans les... les mesures qui sont disponibles à tout citoyen corporatif au Québec, puis ça inclut nos clients puis ça inclut Énergir, là, évidemment on peut faire des projets, on peut faire de l'efficacité énergétique, on peut remplacer des chaudières, c'est des façons de faire pour réussir à réduire nos gaz à effet de serre. Mais on a aussi une solution qui est le GNR, puis pour l'instant le gaz naturel renouvelable est une des mesures qui est disponible aux clients au Québec - puis pas juste au Québec, ailleurs aussi en Amérique et dans le monde - pour réduire les gaz à effet de serre.

Donc, nous, ce qu'on veut c'est ne pas être traité différemment des autres citoyens corporatifs du Québec. C'est une des solutions qui est disponible, évidemment ce n'est pas la seule, et on veut absolument être traité de façon équitable. Et c'est pour ça que dans l'indicateur on amène la notion de dire qu'on acheter du GNR parce qu'évidemment c'est une des façons d'atteindre les cibles qu'on s'est données comme entreprise, comme c'est une des façons que nos clients ont - et non la seule - pour atteindre leur cible.

Et ce qu'on veut surtout pas c'est d'être

pénalisé puis on ne veut pas aussi s'avantager. Ça fait que c'est pour ça qu'on vous a tout... on vous a expliqué la mécanique hier avec mon collègue Alexandre et Julie Gaudette pour vous expliquer qu'on allait se mettre dans les listes d'attente, t'sais, puis bon en fonction de notre tour on va pouvoir ou non décider si on veut du GNR et autre. Donc, c'est vraiment dans cette optique-là qu'on s'est mis puis qu'on a bâti l'indicateur.

Là, ce qu'on a entendu tantôt de SÉ-AQLPA, évidemment ça... ça nous a un petit peu « shaké », là, parce que là on se dit : O.K. Parfait. Mais là, on va arriver en fin d'année - quand on parlait du deux cent cinquante tonnes (250 t) - on va arriver en fin d'année, on va peut-être avoir réussi à faire des projets, puis là je ne veux pas me prononcer, mais c'est-tu cinquante tonnes (50 t), c'est-tu cent tonnes (100 t), cent cinquante (150 t)? Bon, il va en manquer une certaine quantité pour atteindre le deux cent cinquante (250 t). Puis là, on va arriver en fin d'année puis on va pouvoir acheter du GNR, mais s'il est disponible. Mais là, s'il n'est pas disponible ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on n'atteint pas notre indicateur de qualité de service? Ça va nous pénaliser parce

qu'on ne sera pas en mesure d'avoir notre trop-perçu, évidemment si trop-perçu il y a dans cette année-là. Puis on trouve pas ça équitable parce que par rapport à d'autres citoyens corporatifs qui, eux, vont pouvoir acheter du GNR, puis eux vont être sur la place publique puis ils vont pouvoir dire : bien, nous, on a réussi à atteindre nos cibles puis à réduire nos gaz à effet de serre, bien Énergir ne pourra pas parce qu'on va dire : nous, on n'a pas réussi à atteindre nos cibles parce qu'on n'a pas pu acheter du GNR. Donc, c'est vraiment quelque chose qui, pour nous, était préoccupant tantôt et qu'on... bien ce matin quand on a vu la présentation rentrer puis suite à la présentation de nos collègues de SÉ-AQLPA.

Puis, t'sais, peut-être un dernier point là-dessus avant de passer au critère d'additionnabilité, t'sais, il faut remettre ça un peu dans le contexte, notre collègue Alexandre vous l'a mentionné hier, là. T'sais, si on va dans un exemple ultime, là, juste pour démontrer un peu que le pourcentage est quand même petit, là, au niveau de achats de GNR, si mettons à la troisième année évidement on se donne deux cent cinquante (250 t), je vous le rappelle, cinq cents (500 t) et cinq

cents tonnes (500 t), donc ça fait un total de mille deux cent cinquante tonnes (1250 t). Même si on n'avait aucun projet, là, situation hypothétique, et Énergir devrait acheter cent pour cent (100 %) de GNR la troisième année, on parle d'un achat de mille deux cent cinquante tonnes (1250 t) de... de GES équivalents. C'est point cinq pour cent (0,5 %) du GNR qui serait disponible, là, dans trois ans, dans notre réseau.

Ça fait que pour nous, t'sais, ça laisse quand même quatre-vingt-dix-neuf point cinq (99,5) dans une situation, comme je vous dis, un peu ultime, là, extrême, ça nous laisse quand même quatre-vingt-dix-neuf point cinq pour cent (99,5 %) de GNR qui est disponible à nos autres clients. Ça fait qu'on trouve ça, t'sais, quand même équitable puis c'est responsable de la part d'Énergir.

Pour ce qui est du dernier point au niveau du critère d'additionnabilité, moi, à partir de maintenant je vais l'appeler le critère des économies tendancielles, là. J'ai fait quelques années en efficacité énergétique puis je pense que ça se recoupe quand même assez bien, là, au niveau... ça fait qu'on va peut-être parler un peu plus d'économie tendancielle pour les prochaines

minutes. Mais, t'sais, pour nous c'est clair que ça ça ne doit pas être dans l'indicateur de qualité de service qui vous est proposé particulièrement dans le contexte, dans les objectifs de pourquoi l'indicateur est actuellement dans les... les indicateurs de qualité de service.

Je voudrais peut-être juste revenir sur les économies tendancielles ou le critère d'additionnabilité, c'est quoi. C'est en fait un projet qui ne se réaliserait pas de lui-même ou l'idée, c'est d'avoir un projet qui est au-delà des pratiques courantes ou des normes.

Fait que si on se place vraiment, par exemple, au niveau de l'efficacité énergétique, bien, évidemment, vous le savez, on vous dépose des plans d'efficacité énergétique devant vous à chaque année et, évidemment, ce qu'Énergir veut, c'est que nos clients en fassent plus.

Donc, l'idée, c'est, évidemment, le client a une vieille chaudière qui date d'une quarantaine d'années à soixante pour cent (60 %) d'efficacité, la norme ou le minimum dans le marché ou la pratique courante, c'est quatre-vingts pour cent (80 %) d'efficacité. Bien, nous, ce qu'on veut à Énergir, c'est inciter nos clients à installer des

appareils à quatre-vingt-dix (90) ou quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

Puis, ce qu'on va s'attribuer, Énergir, dans le cadre du plan en efficacité énergétique, ce n'est non pas entre le soixante (60) et quatre-vingts pour cent (80 %), mais entre le quatre-vingts pour cent (80 %), évidemment, et ce qu'on installe, par exemple quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

Fait que ça, c'est au niveau d'Énergir, au niveau de ses programmes d'efficacité. Fait que ce qu'on veut, c'est vraiment s'attribuer le plus. Qu'est-ce qu'Énergir a réussi à faire comme différence pour que le client installe un appareil plus efficace.

Fait que c'est un peu la même chose, aussi, au niveau d'un autre exemple que je pourrais vous donner, c'est le remplacement d'un véhicule par des véhicules plus récents. Bien, évidemment, si vous avez un vieux véhicule d'une dizaine ou quinzaine d'années, puis vous changez par un véhicule plus récent, toujours à essence, bien, vous allez avoir une réduction de GES. C'est clair. C'est vrai, les véhicules aujourd'hui - toutes choses étant égales, là, si vous achetez un gros VUS, c'est différent -

mais si on a la même catégorie de véhicule, vous allez avoir une réduction des gaz à effet de serre.

Maintenant, est-ce que c'est suffisant, est-ce que ça, ça va nous permettre d'atteindre le trente-sept point cinq pour cent (37.5 %) comme société? Probablement que non.

Puis, c'est pour ça que, autant à Énergir, on a des programmes pour inciter à faire plus de nos clients, ou les gouvernements, eux-autres aussi ils vont mettre en place des subventions, soit en efficacité énergétique ou pour les véhicules électriques. Bien, ce que le gouvernement veut, c'est de ne pas aller vers une essence avec... plus efficace, on veut aller vers, par exemple, du GNL, du GNC ou de l'électrique. Donc, c'est vraiment dans cette optique-là que c'est fait.

Ici, on n'est vraiment pas dans cette situation-là, là. T'sais, nous, notre objectif, dans le cadre de ce qu'on a comme discussion au niveau de l'indicateur ou des objectifs internes qu'on s'est donnés, ce n'est pas de calculer uniquement la différente... la différence entre la pratique courante ou le minimum requis par la loi puis ce qu'on peut faire de plus.

Ici, Énergir, quand on dit qu'on veut

réduire nos gaz à effet de serre de trente-sept point cinq (37.5) en deux mille trente (2030), c'est par rapport à un point de départ. Et ça inclut autant, dans mon exemple que je donnais, la chaudière entre soixante (60) puis quatre-vingts (80) puis, si, évidemment, on installe quatre-vingt-dix (90), bien ça va être plus. Mais, ça inclut toutes les économies. Ça inclut toutes les réductions de GES. Donc, c'est vraiment dans cette optique-là qu'il faut se mettre.

Peut-être un dernier point. Il y a... SÉ-AQLPA a amené la notion de création de crédits compensatoires. Ici, évidemment, on pourrait acheter, nous, des crédits compensatoires, là, selon ce qui est proposé par certains intervenants, FCEI, GRAME, là, ce qui n'est pas notre proposition mais, l'idée ici de la création des crédits compensatoires avec le marché du carbone, c'est normal qu'il y ait cette notion de critère d'additionnabilité. Parce que si vous voulez créer des crédits compensatoires sur le marché, ce n'est pas avec des économies tendancielles que vous devez le faire, c'est avec le plus.

Donc, par rapport à une chaudière à efficacité, vous ne pourrez pas créer des crédits

compensatoires pour le marché du carbone avec un appareil de soixante pour cent (60 %) à quatre-vingts (80), qui est la norme dans le marché. Mais, par contre, si vous installez plus que les normes, plus que les pratiques courantes, là, vous allez être en mesure de créer des crédits compensatoires.

Là, ici, Énergir n'a aucune intention de créer des crédits compensatoires, là, ce n'est pas ça l'objectif qu'on a avec vous de... présentement. L'objectif qu'on s'est donné, nous, c'est de réduire nos gaz à effet de serre de trente-sept point cinq (37.5) en deux mille trente (2030).

Puis, dans le cadre, évidemment, de l'indicateur, bien, on parle de trois ans. Fait qu'on parle de mille deux cent cinquante tonnes (1250 t) sur le trois ans. Fait que, t'sais, pour nous, mettre ce critère-là additionnel dans le cadre de l'indicateur, ça le dénature encore plus.

Puis, je vous dirais que... t'sais, si la Régie de l'énergie veut qu'Énergir fasse plus que les normes, elle veut qu'Énergir ne change pas des chaudières par des chaudières standard, mais qu'Énergir installe des chaudières à haute efficacité, ou remplace ses véhicules par des

véhicules les plus efficaces possibles sur le marché, bien, parfait.

Mais, ce n'est pas cet outil-là, parlons-nous dans une autre cause tarifaire. Demandez-nous un suivi, on va vous revenir, puis on vous proposera quelque chose. Mais, ce n'est pas dans le cadre d'un indicateur de qualité de service qu'il faut regarder ce type de truc là... pas le truc, là, mais d'indicateur ou d'objectif.

Donc, t'sais... Bien, évidemment, dans ce contexte-là, bien, il faudrait garder l'indicateur actuel. Je passerais peut-être la parole à mon collègue Alexandre, juste pour terminer puis donner, peut-être, quelques exemples, là, de qu'est-ce que pourrait avoir l'application critère d'additionnabilité si on allait vers là. Puis, évidemment, bien, les cibles qu'on se donne, deux cent cinquante (250), cinq cents (500) et cinq cents tonnes (500 t), faudrait qu'elles soient revues, quand même parce que, évidemment, on aurait, comme vous allez le voir, beaucoup moins de possibilités ou il y aurait beaucoup moins de réductions de GES de disponible, projets et réductions, ça fait que je passerais la parole à Alexandre.

M. ALEXANDRE FORTIER :

R. Oui, merci Jean-François, bonjour à tous. Effectivement, là, si on regarde la liste des projets qu'on a, dont j'ai mentionné plusieurs de ces types de projets hier, donc, on aura des projets de remplacement de chaudières, on a des projets de remplacement de véhicules à la flotte et on a aussi beaucoup de projets et d'améliorations au niveau des bâtiments et avec un critère d'additionnalité, bon, la majorité de ces projets-à ne se qualifierait pas, serait pas admissible, parce que bon, on fait les remplacements d'équipements, on utilise, dans notre pratique courante, des équipements. On va déterminer lequel est le meilleur équipement pour différentes raisons, que ce soit pour des raisons opérationnelles, économiques, de santé et sécurité.

Et si on veut aller avec des équipements plus performants, comme mentionnait mon collègue Jean-François, bien évidemment, il y a un coût à ça et... donc, Énergir est peut-être pas en mesure ou pas prêt à ce point-ci, à aller dans cette direction-là, parce que les coûts ultimement vont être transférés à la clientèle, donc... une chose aussi qui est peut-être importante à dire, c'est

que les... ce qui était une pratique au-delà ou en avant ou avancé il y a quelques années, est rendu une pratique courante maintenant et dans le futur, la pratique courante d'aujourd'hui, sera une pratique, en fait, si on va au-delà aujourd'hui, bien, dans quelques années, ça va être une pratique courante.

Donc, ça vient de plus en plus difficile de générer des projets qui vont au-delà de la pratique courante ou des projets qui se réaliseraient pas d'eux-mêmes pour des justifications opérationnelles financières ou autres. Donc, ça devient extrêmement difficile et dans notre liste de projets, bien, ça fond comme neige au soleil, si on veut appliquer le critère d'additionnalité, dans ce sens-là.

Et aussi peut-être un petit commentaire pour ajouter à ce que mon collègue Jean-François mentionnait tout à l'heure, donc, la SÉ-AQLPA nous indique que bon, on pourrait utiliser ou acheter des crédits provenant du GNR en fin d'année, s'il y a des surplus. Bien, il faut pas oublier non plus, que le GNR, c'est un bien consommable. Donc, on doit avoir l'opportunité, le temps et les infrastructures ou les équipements pour le consommer avant la fin de la période de l'année.

Donc, on peut pas décider au trente et un (31)... au trente (30) septembre, de vouloir consommer cinquante mille (50 000), cent mille mètres cubes (100 000 m3) de gaz renouvelable, il faut qu'on ait le temps de pouvoir le consommer, l'acheter et le consommer dans nos installations. Je pense que c'est un point qui est important à mentionner ici.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends que ça complète? Oui?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Ça complète.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va réouvrir pour les intervenants intéressés, un contre-interrogatoire, moi, c'est le mot que j'ai de la misère. Alors, contre-interrogatoire. Maître Neuman, vous avez ouvert le... vous êtes la source de la contre-preuve. Est-ce que vous avez quelque chose?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Quelques questions?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, j'aurais quelques questions à poser, là, si

c'est mon tour.

LE PRÉSIDENT :

C'est votre tour.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est mon tour, bon. Alors, bon, Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les régisseures. Bonjour aux témoins.

Q. [58] D'abord, j'ai une question sur ce que vous avez mentionné, tout à l'heure, la création de crédits compensatoires. Nous, à ma connaissance, à moins qu'il y ait eu un lapsus, on n'a pas parlé de ça, on a parlé de ce que vous faites déjà, c'est-à-dire d'acheter des crédits compensatoires afin d'atteindre la cible.

Mais vous avez parlé tout à l'heure de création de crédits compensatoires et je n'ai aucune idée de ce à quoi vous faites référence. Est-ce que vous pouvez me préciser, est-ce que c'est, est-ce que c'est... est-ce qu'il y a eu un lapsus de notre part, qu'on a utilisé le mot création au lieu d'achat ou est-ce que quelqu'un d'autres a parlé de création de crédits compensatoires? J'ai pas vu ça, moi.

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Bien en fait, en fait, c'est indirectement par le

fait que vous amenez la notion ou le critère d'additionnabilité, ce critère-là est clairement un terme qui existe, là, évidemment qu'il est utilisé actuellement dans tout ce qui est marché du carbone, quand on parle de crédits compensatoires, c'est le terme qui est utilisé pour la création des crédits compensatoires.

Donc, vous, vous réutilisez cette notion-là ou ce critère-là qui est utilisé actuellement dans le marché du carbone, notamment par la création des crédits compensatoires, parce qu'évidemment quand il se crée des crédits, comme j'expliquais tantôt, c'est de créer des crédits compensatoires qui, évidemment, c'est plus que la pratique courante, plus que les normes, pour pouvoir créer des crédits compensatoires.

Donc, cette notion-là que vous amenez de notions de critère d'additionnabilité, elle provient de là. Puis, là, vous l'amenez, puis, là, vous voulez que ça soit dans notre indicateur de qualité de service.

Donc, nous, ici, ce qu'on voulait faire comme parallèle, je comprends que vous avez pas dit qu'on voulait créer des crédits compensatoires, mais étant donné qu’évidemment on ne peut pas être

dans cette business-là, ce n'est pas ça notre objectif, on ne veut pas créer des crédits compensatoires, mais nous cette notion d'additionnalité ne s'applique pas.

Nous ce qu'on dit c'est que ce qu'on a comme objectif c'est de réduire nos gaz à effet de serre, trente-sept point cinq (37,5 %), puis dans le trente-sept point cinq (37,5 %), autant pour nous que le gouvernement, parce que notre objectif est basé sur les objectifs du gouvernement, cette notion-là d'économie tendancielle ou de crédit ou de notion de crédit additionnalité n'existe pas.

Q. [59] O.K. Mais vous êtes bien d'accord que lorsque vous achetez des crédits compensatoirs, c'est de ça qu'on parle, enfin que nous SÉ-AQLPA nous parlons, lorsque vous en achetez, les seules choses que vous pouvez acheter c'est des crédits compensatoires pour des mesures ou des projets qui ont été additionnels et on vous a fourni la référence dans une des acétates, je pense que c'est l'avant-dernière de notre présentation, qu'un crédit compensatoire n'existe pas sauf si c'est quelque chose d'additionnel qui répond aux critères d'additionnalité.

Vous êtes bien au courant de ça? Vous ne

pouvez pas acheter un crédit compensatoire pour quelque qui se ferait déjà de toute façon ou qui déjà exigé par une loi ou un règlement. Vous ne pouvez pas acheter de quelqu'un qui se serait conformé à cette loi un crédit compensatoire.

R. Bien, évidemment, nous on ne propose pas dans notre proposition de maintenir ces crédits...

Q. [60] Oui.

R. ... l'achat de crédits compensatoires contrairement à certains intervenants qui aimeraient que ça demeure.

Q. [61] Je comprends.

R. Mais, évidemment, je suis d'accord avec vous que quand on achète des crédits compensatoires, il y a un système derrière, évidemment, qui fait en sorte que la création des crédits compensatoires est acceptable et nous on achète ou on achetait, parce que là on ne propose pas d'en acheter.

Q. [62] Oui.

R. Ça fait que je suis d'accord avec vous. Mais par contre quand nous, nous c'est là qu'on fait le parallèle. Vous, vous faites le parallèle. Vous allez plus loin vous ne parlez pas juste des crédits compensatoires, vous voulez que tous nos projets aient cette notion ou en tout cas que nos

objectifs qu'on se donne pour atteindre des cibles dans les trois prochaines années, deux cent cinquante (250 t), cinq cents (500 t), cinq cents (500 t), vous voulez qu'il y ait cette notion d'additionnalité-là, puis nous bien là on ne voit plus d'adéquation entre ce que vous amenez versus les objectifs qu'on s'est donnés au Québec qui est de réduire les gaz à effet de serre de trente-sept point cinq (37,5 %) que nous chez Énergir on s'est donné comme objectif puis les trois premières années qui font partie de notre plan de match ou notre « road map », désolé l'expression, jusqu'en deux mille trente (2030).

Q. [63] Oui.

R. Ça fait que là tu sais si on y va avec une notion de critères d'additionnalité, bien là comme mon collègue vous a dit, l'objectif de deux cent cinquante (250 t), cinq cents (500 t), cinq cents (500 t), il est complètement déconnecté. Il va être complètement déconnecté de notre objectif de deux mille trente (2030) d'avoir ou d'atteindre une réduction de GES de trente-sept point cinq (37,5 %).

Parce que quand on va faire un projet, par exemple, de chaudières à haute efficacité

énergétique, bien là on va dire O.K., bien, le tendanciel c'est l'équivalent mettons de cinquante tonnes (50 t), puis là on fait un plus, puis on va à soixante-quinze tonnes (75 t).

Puis là, vous, ce que vous dites c'est qu'on va uniquement s'attribuer vingt-cinq (25 t) des soixante-quinze tonnes (75 t), parce qu'on va juste prendre la partie additionnelle.

O.K. Parfait. Si c'est ça que la Régie veut on peut faire ça, mais on se déconnecte de l'objectif d'Énergir de réduire ses gaz à effet de serre de trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) ses GES, puis après ça bien là ce qu'on mon collègue vous a dit, c'est sûr que ça va être encore plus demandant de faire plus.

On le sait. C'est pour ça que les gouvernements, c'est pour ça qu'Énergir intervient avec des aides financières pour les gens aillent vers le plus efficace. Qu'ils aillent plus que la norme.

Donc, c'est vraiment le « disconnect » ici. Ça fait que là, si on fait un projet, toujours dans mon exemple de chaudières à basse efficacité à soixante pour cent (60 %), quatre-vingts (80 %), quatre-vingt-dix (90 %), puis que mettons le

premier, ce qu'on appelle « le tendanciel » donne cinquante tonnes (50 t), puis le plus donne soixante-quinze (75 t), nous actuellement ce qu'on propose à la Régie c'est qu'on va s'attribuer le soixante-quinze tonnes (75 t) sur le deux cent cinquante (250 t) ou le cinq cents (500 t).

Là, vous, ce que vous dites c'est que si on applique votre critère, on va juste pouvoir s'attribuer vingt-cinq tonnes (25 t). Bien, là, en partant il faudrait revoir l'objectif, parce que là deux cent cinquante (250 t), puis cinq cents (500 t), ils sont beaucoup trop hauts.

Puis il y a un « disconnect » totalement avec l'objectif qu'on se donne à l'horizon deux mille trente (2030).

Q. [64] J'aimerais que vous me laissiez un petit peu de temps pour poser mes questions suivantes, mais en tout cas, si je comprends bien votre propos, prenons le cas juste de se conformer à la loi ou aux règlements.

Si vous faites quelque chose qui est exigé par une loi, puis qui réduit les gaz à effet de serre, cela contribuerait à votre cible de deux cinquante (250 t) ou cinq cents (500 t) ou autre, mais alors que dans le cas actuellement pour les

cibles, où actuellement vous avez l'option d'acheter des crédits compensatoires, si la compagnie d'un côté fait la même chose que vous et se conforme à la même loi, elle ne peut pas vous donner un crédit compensatoire parce que des crédits compensatoires, ça existe seulement quand on fait quelque chose de plus, qui est additionnel.

Donc, vous êtes à l'aise avec ça? Supposons que tout ce que vous feriez, ça serait de la mise en conformité de vos installations avec la loi et les règlements, juste ça, ça vous donnerait les tonnes de CO2 équivalent indiquées. Et vous seriez à l'aise avec ça? Même s'il n'y a rien de plus que ce qui est exigé par la loi?

R. Bien, là, c'est parce que... C'est ça, vous mêlez deux éléments, pour moi, là. C'est deux choses complètement séparées. On peut prendre un exemple simple, là. On est tous des citoyens, puis on a des citoyens corporatifs qui sont nos entreprises.

Écoutez, si dans votre entreprise, vous êtes président d'une petite PME, puis vous dites : « Bien, moi, j'aimerais ça réduire mes gaz à effet de serre de trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) à l'horizon deux mille trente (2030). »

Parfait. Vous allez faire un bilan. Vous allez dire : « Bien, aujourd'hui, ou en quatre-vingt-dix (90)... », ou peu importe la date que vous aurez prise comme référence. Admettons que c'est quatre-vingt-dix (90). Vous allez dire : « Bon, bien, en quatre-vingt-dix (90), j'émettais mille (1000) tonnes. »

Donc, en deux mille trente (2030), vous allez faire, bien, mille (1000) tonnes moins trente-sept point cinq (37,5 %). Vous allez regarder, vous allez dire : « On est en deux mille vingt et un (2021), on est rendu à combien? On est à neuf cents (900) tonnes. » Oh! Il nous reste ça à franchir.

Maintenant, vous allez dire : « O.K., parfait. Donc, j'ai des vieux véhicules. » Vous allez remplacer les véhicules par de meilleurs véhicules. C'est sûr que vous allez...

Q. [65] Oui, mais ça, c'est optionnel. C'est-à-dire, je veux dire que ce n'est pas une exigence.

R- Il n'y a pas d'exigence. Je veux dire, vous allez remplacer votre véhicule par un véhicule plus récent. Vous allez remplacer votre chaudière par une chaudière plus récente. Évidemment, vous ne pourrez pas installer une chaudière à soixante pour

cent (60 %) d'efficacité si elle n'existe plus. Le minimum est quatre-vingt (80 %) ou quatre-vingt-cinq (85 %) ou quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Parfait, mais vous êtes d'accord avec moi que, ça, ça donne un réduction de GES. Ça va vous permettre d'atteindre une partie de votre cible.

Maintenant, est-ce que c'est assez pour atteindre votre trente-sept point cinq (37,5 %)? Probablement, comme entreprise, vous allez dire : « Bien, non, si on fait juste remplacer nos véhicules par des véhicules à gaz ou par des chaudières au gaz naturel avec la réforme », bien, ce qui va arriver, vous allez dire : « O.K., bien, je vais me rendre, peut-être, à trente pour cent (30 %). Il va me manquer sept point cinq (7,5 %). »

Ça fait que, là, vous allez dire : « O.K., bien, parfait. Donc, je vais aller voir Énergir. Je vais lui demander : est-ce que je peux installer une chaudière à quatre-vingt-dix (90 %) ou quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) d'efficacité? Est-ce que vous nous donnez de l'aide? »

Puis ils vont dire : « Bien, oui, on vous donne un beau mille dollars (1000 $) », merci. Puis là, vous allez installer. Vous allez dire : « O.K., bien, là, avec ça, je suis capable d'aller ou je

vais aller vers des véhicules au GNL ou je vais aller vers des véhicules électriques ». Puis là, vous allez peut-être atteindre votre trente-sept point cinq (37,5 %).

Mais ici, là, ce que vous emmenez, vous, c'est une autre notion. C'est la notion de créateurs de crédits compensatoires. Puis évidemment, il ne faut pas qu'il y ait de dédoublements. Il ne faut pas que tout le monde s'accrédite la même tonne de CO2, trois, quatre fois.

Ça fait que c'est sûr que si, nous, on achète des crédits compensatoires quand on sait que derrière, lui, il ne se l'est pas accrédité sinon on s'accrédite deux fois la même réduction de GES.

Q. [66] Oui. Vous avez utilisé la notion d'économie tendancielle et je pense que vous êtes familier au domaine de l'efficacité énergétique, vous travaillez dans ce domaine auprès d'Énergir. Est-ce que c'est bien cela? Vous travaillez dans ce domaine, auprès des...

R. Bien, pas actuellement, là, mais j'ai déjà été en charge de l'efficacité énergétique pendant...

Q. [67] Et est-ce que vous êtes à l'aise avec le fait qu'en efficacité énergétique, pour comptabiliser

des réductions, on n'inclut pas le tendanciel et on n'inclut pas ce qui est déjà exigé par le nouveau règlement.

Est-ce que vous êtes à l'aise avec le fait qu'en efficacité énergétique, on ne tient pas compte, justement, du tendanciel et des exigences légales, alors que dans l'indice de qualité que vous proposez, que, là, on en tiendra compte quand même, indistinctement? Vous ne voyez pas une certaine incompatibilité, une certaine contradiction entre les deux?

R. Non, absolument pas. C'est vraiment deux perspectives différentes. Désolé, je pensais que je vous l'avais bien expliqué dans mon mot d'ouverture, ma contre-preuve, c'est deux perspectives différentes. C'est que vous mettez dans une perspective Énergir qui offre des programmes d'efficacité énergétique à ses clients.

Évidemment, nous, on vient donner de l'argent, Énergir, on vient donner des subventions, des aides financières pour que le client fasse plus que la norme parce qu'on ne veut pas avoir des opportunistes. On ne veut pas avoir juste des clients qui remplacent des chaudières par le minimum dans la loi. On veut que le client installe

des chaudières plus efficaces. On veut qu'il installe des fenêtres à meilleure efficacité. Parfait.

Donc, là, nous, on donne des montants d'argent calibrés sur les montants qu'on appelle incrémentaux, là, ou les sommes additionnelles au remplacement de ces chaudières-là, plus efficaces, puis on vient donner une aide financière pour que, justement, il passe vers à plus haute efficacité.

Puis là, c'est là, effectivement, notre chapeau « efficacité énergétique », où est-ce qu'on vient s'attribuer des économies additionnelles et non des économies tendancielles. Là, vous êtes dans une autre... mettez-vous... ça, c'est Énergir qui a donné de l'aide financière aux clients résidentiels ou à la petite PME pour qu'ils installent une chaudière plus efficace. Parfait. Vous vous mettez dans la peau du client résidentiel ou vous vous mettez dans la peau toujours de mon président de la PME, qui veut atteindre des cibles qu'il s'est données à trente-sept point cinq (37,5). Lui, il va comptabiliser l'ensemble de la réduction des GES, autant dans la partie tendancielle que les économies ou les GES additionnels qui ont découlé des aides financières d'Énergir ou des

gouvernements. Ça fait que là il se dit, là, on n'est pas... on n'est pas Énergir qui donne des aides financières à des clients dans le PGEÉ. On est Énergir qui est président d'une compagnie puis qui veut réduire ses gaz à effet de serre. Puis la Régie, bien évidemment nous a demandé un suivi sur un indicateur de performance... un indicateur, pardon, je ne voulais pas me tromper, je savais que ça allait arriver, un indicateur de qualité de service, puis on l'a calibré en fonction de notre objectif. Mais là, venez pas nous enlever deux-tiers des économies, là, c'est pas ça l'objectif, c'est pas ça qu'on s'est donné comme objectif comme entreprise. Puis comme je l'ai dit tantôt, si la Régie veut que ce soit vraiment un indicateur pour voir le plus qu'Énergir peut faire et non pas la réduction totale de ses GES, mais juste l'incrémentale, elle veut qu'on installe absolument une chaudière plus efficace, la plus efficace sur le marché, bien là c'est un autre... c'est complètement un autre... un autre objectif, puis il va falloir recalibrer aussi parce que là on n'atteindra pas trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) de réduction si on peut juste s'attribuer la partie incrémentale par-dessus la norme ou les

pratiques courantes.

Q. [68] O.K. Je comprends votre réponse. Écoutez, je vais passer juste à quelques questions plus d'ordre technique. Vous avez mentionné tout à l'heure que si Énergir achète cent pour cent (100 %) du gaz qu'elle consomme en GNR ce serait... ça équivaudrait à mille deux cent cinquante tonnes (1250 t) de CO2 équivalents évités. Est-ce que vous... est-ce que vous avez le chiffre en nombre de mètres cubes, à combien de gaz cela correspond? Peut-être que le chiffre est dans le dossier, je m'excuse, là, mais est-ce que vous savez quelle est la quantité de gaz qu'Énergir consomme pour sa propre... en fait consomme elle-même?

M. ALEXANDRE FORTIER :

R. Jean-François, si tu permets, je peux répondre à la question.

Q. [69] Oui, en mètres cubes, oui.

R. Oui, Maître Neuman, en fait notre proposition c'est pas qu'Énergir consomme cent pour cent (100 %) de sa consommation en GNR, on s'entend là-dessus.

Q. [70] O.K.

R. Ce qu'Énergir propose, pardon, c'est que si, bon, les projets ne sont pas réalisés et si aucun projet est réalisé dans ce cas-ci, là, on a mille deux

cent cinquante tonnes (1250 t) à couvrir en GNR et ceci, uniquement ceci, on ne parle pas de la consommation totale d'Énergir, on parle seulement de cette portion-là, ça c'est moins de zéro virgule... pardon... moins de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) du volume de GNR qui sera disponible cette année-là. Donc, dans ce cas-là on parle d'environ six cent soixante-quinze mille mètres cubes (675 000 m3) de gaz naturel. C'est cet ordre de grandeur-là qu'on parle.

Q. [71] Mais ce...

R. En GNR.

Q. [72] Ce chiffre-là, qu'il s'agisse de six cent soixante-quinze mille mètres cubes (675 000 m3) ou de mille deux cent cinquante tonnes (1250 t) de CO2 équivalents évités, est-ce que cela est la quantité totale de l'autoconsommation de gaz par Énergir? Est-ce que c'est ça ou est-ce que ce n'est pas ça?

R. Pas du tout.

Q. [73] O.K. Alors... alors ça, ce serait pour quoi? Ça correspondrait à quoi, ce chiffre-là? J'essaye de comprendre, là, d'où vient ce... pourquoi avoir pris ce chiffre-là, je comprends... je ne comprends pas.

R. Bien en fait c'est... comment je dirais... notre...

notre consommation de gaz, là, elle est plus de l'ordre de cinq (5 M) à six millions (6 M) de mètres cubes en autoconsommation. Ça varie d'une année à l'autre en fonction de toutes sortes de facteurs. Et pourquoi on a choisi le deux cent cinquante (250), cinq cents (500), cinq cents (500), bien c'est comme l'expliquait mon collègue Jean-François, c'est que c'est en ligne avec la cible ultime de...

Q. [74] O.K. O.K. J'ai compris. C'est l'addition sur plusieurs années. O.K.

R. Exactement.

Q. [75] O.K. Excusez-moi.

R. Le total du deux cent cinquante (250) plus cinq cents (500), plus cinq cents (500), donc...

Q. [76] Excusez-moi.

R. Si on veut que les tonnes soient récurrentes, donc on doit les additionner.

Q. [77] O.K. Est-ce qu'Énergir achète déjà du GNR pour son autoconsommation?

R. À ma connaissance, non.

Q. [78] Et est-ce que techniquement... est-ce qu'Énergir est une cliente d'elle-même?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Bien actuellement on n'est pas une cliente de nous-

1 mêmes, là, c'est ce qu'on appelle
2 l'autoconsommation. Mais évidemment le gaz est
3 mesuré, là, donc on a quand même des points de
4 mesure, mais on ne se facture pas, on n'a pas un
5 numéro de compte, là.
6 Q. [79] Et est-ce qu'Énergir est déjà dans la liste
7 d'attente des clients volontaires de GNR? Est-ce
8 qu'elle est déjà...
9 R. Oui.
10 Q. [80] Elle est déjà dans la liste d'attente des
11 clients... volontaires de GNR? Est-ce qu'elle est
12 déjà...
13 R. Oui.
14 Q. [81] Elle est déjà dans la liste, O.K.
15 R. Oui. Et comme on disait hier, notre tour devrait
16 arriver bientôt, là, va falloir se positionner dans
17 les prochaines semaines, à savoir si on s'inscrit
18 ou pas, là. Je te laisserais aller, Alexandre, mais
19 tu l'avais bien expliqué hier, là. Peut-être,
20 réexpliquer où ce qu'on en est.
21 M. ALEXANDRE FORTIER :
22 R. Oui, en fait... Bien, c'est ça, donc, quand on
23 s'installe, quand on envoie notre demande, comme
24 n'importe quel client, là, il y a un formulaire à
25 remplir. On achemine ça chez... au bon département

chez Énergir. On est dans... on se met, donc, à la queue de la liste d'attente.

Et quand notre tour arrive, on reçoit une demande, en fait, de consommation. On doit indiquer le volume qu'on souhaite consommer et à quel moment on souhaite débuter la consommation.

Et donc, on a douze (12) mois pour débuter la consommation avec le volume qu'on aura indiqué. Et une fois que la consommation a débuté, il est possible de la cesser. Donc, avec un préavis de soixante (60) jours si je ne me trompe pas. Donc, c'est de cette manière-là. On procède comme n'importe quel autre client.

Q. [82] Bien, justement. Énergir se trouve dans cette liste d'attente en tant que client d'elle-même? Est-ce que... J'essaye de comprendre ... Elle n'est pas cliente, mais elle est en même temps dans une liste d'attente de clients?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Ah, bien là... Écoutez, je pense que vous jouez sur les mots, là, t'sais...

Q. [83] O.K.

R. On n'est pas client... On consomme du gaz, on a des compteurs à nos installations...

Q. [84] O.K.

R. Évidemment, on... Là, je vous dis, il y a certains bâtiments... je ne sais pas s'il nous en reste, mais on a déjà été en location. Mais, cela dit, t'sais, c'est juste qu'on ne se facture pas notre propre gaz, mais on a des compteurs, on le mesure, parce qu'évidemment... sinon, on aurait du gaz perdu, là. Fait que là, vous jouez un peu sur une technicalité.

Mais, dans les faits, nous, ce qu'on voulait s'assurer, c'est qu'on ne vienne pas justement se mettre au top de la liste puis qu'on vienne prendre du GNR avant d'autres clients.

Fait que les règles que la Régie a établi, au niveau des conditions de service et tarifs, même si, évidemment, on n'est peut-être pas un client assujetti, dans le sens qu'on n'a pas un numéro de compte, mais on fait comme si, pour s'assurer qu'on soit équitable, puis qu'on ne vienne pas, évidemment, prendre la place de d'autres clients ou venir accaparer du GNR qui aurait... t'sais, de façon non équitable. Donc, c'est vraiment la façon qu'on a trouvé de s'assurer qu'on puisse répondre aux besoins corporatifs d'Énergir, de pouvoir réduire ses gaz à effet de serre.

Évidemment, un des moyens, c'est d'acheter

du GNR. On consomme du gaz naturel, Énergir, là. On achète de la molécule à Dawn, puis on la transporte, puis on la consomme, là, physiquement c'est qui arrive.

Donc, si on peut acheter du GNR pour réduire notre empreinte, réduire nos gaz à effet de serre, bien, évidemment, faut passer - puis c'est ce qu'on a voulu faire - c'est passer par les mêmes processus, les mêmes règles qui sont déterminées, puis qui vont être déterminées éventuellement dans le dossier 4008.

Q. [85] O.K. Vous dites qu'au début, quand vous vous êtes mis sur la liste, vous étiez en bas de la liste. Mais là, il y a... aujourd'hui, il y aurait d'autres clients intéressés, clients volontaires intéressés qui sont après vous dans la liste, c'est bien ça?

R. Bien, c'est... évidemment, c'est...

Q. [86] Oui.

R. ... dans l'ordre des choses, oui.

Q. [87] Oui. O.K. Donc, est-ce... vous êtes à l'aise, au niveau de l'usage que vous faites de l'indice de qualité? Que si vous achetez du GNR, c'est du GNR qui ne sera pas acheté par le client suivant, puisque justement, il est plus loin que vous

dans... En fait, tout client qui serait après vous dans la liste, lui, continue d'attendre. Et vous, vous créditerez ce GNR que vous aurez acheté pour votre propre autoconsommation. Et vous êtes à l'aise avec ça?

R. Bien, certainement. Moi, je pense que l'inverse ne serait pas équitable pour Énergir. T'sais, mettez-vous le chapeau, comme je vous ai dit tantôt, « Énergir, citoyen corporatif », là. On existe, on est une société, là, puis nous, on veut réduire nos gaz à effet de serre.

Mais, tout le monde peut avoir accès à du GNR - évidemment, les clients de gaz d'Énergir - mais nous, on n'y a pas accès? Fait que nous, on ne peut pas réduire notre empreinte environnementale, on ne peut pas réduire nos gaz à effet de serre en utilisant un des outils qui est disponible?

Q. [88] O.K. Ça répond...

R. Fait que ça, je pense que ça, c'est beaucoup plus équitable... inéquitable pour nous que l'inverse.

Q. [89] O.K. Ça répond à mes questions. Je vous remercie beaucoup. Donc, merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres

intervenants intéressés à poser des questions? Il peut s'agir de sujets sur les gaz à effet de serre qu'on vient de discuter, ainsi que sur la question d'OC. On a entendu une réponse tout à l'heure, alors...

Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

Simplement pour indiquer qu'il n'y aura pas de questions de notre part, on a bien entendu ce qu'Énergir a dit dans sa contre-preuve.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pas d'autres intervenants pour les gaz à effet de serre, l'indice?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, Monsieur le Président. Geneviève Paquet pour le GRAME. J'aurais peut-être une question. Mon confrère a posé plusieurs questions intéressantes.

Q. [90] J'aurais juste une petite précision, là, en lien avec l'achat du GNR. Vous convenez avec moi que, en ce moment, il y a un tarif provisoire qui a été établi pour le GNR puis que la Régie est toujours, en fait, en délibéré pour la demande d'approbation d'un tarif GNR final.

Donc, éventuellement, si la Régie décidait de ne pas retenir la proposition d'Énergir dans le dossier 4008-2017 d'établir un tarif GNR et qu'elle

décidait de socialiser tous les coûts qui sont liés à l'obligation, là, de livrer une certaine quantité de GNR, est-ce que ça serait possible pour Énergir de s'approvisionner, par exemple, auprès de courtiers pour obtenir du GNR dans le cadre de ses besoins pour ses opérations et puis éventuellement, également pour rencontrer la cible de réduction de GES?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Je pourrai peut-être pas vous confirmer que le prix du GNR est provisoire, malheureusement, je suis de loin ce dossier-là, là, j'ai pas tout le détail. Je sais qu'on achète du GNR et évidemment, on revend. Il y a un prix. Là, je pourrais pas vous dire s'il est temporaire ou provisoire, là, le montant étant provisoire, je pourrais pas confirmer ça, là, désolé.

Et maintenant, est-ce que, je sais pas non plus est-ce que la Régie pourrait complètement faire volte-face dans le dossier 4008, puis socialiser cent pour cent (100 %), là, puis complètement éliminer cette notion-là, qu'elle a déterminée dans les phases précédentes, là. C'était pas ma perception, mais peut-être je me trompe, là, comme je vous dis, je suis un peu plus loin du

dossier. Cela dit, c'est sûr que si la Régie arrivait à dire qu'il n'y a plus d'achats volontaires et tout ce qu'Énergir achète est socialisé dans un réseau, là, enfin, dans l'ensemble de la clientèle, bien là, il n'y a plus de conditions de service, il n'y a plus de règles qui s'appliquent comme actuellement.

Donc, ce qu'on devrait faire, si on veut toujours utiliser le GNR comme outil, il faudrait effectivement passer par de l'achat direct, là, donc, aller voir, s'approvisionner comme aux clients en achat direct là, s'approvisionner directement de producteurs ou acheter du GNR sur les marchés, là.

Mais je vous dirais que, en tout cas, ça a jamais été discuté, là, dans le cadre de l'indicateur appro, là, c'est pas sur cette prémisse-là qu'on a travaillé. On a travaillé sur la prémisse du 4008, donc, évidemment si 4008 fait un 180, il va falloir en rediscuter à l'interne, là, mais c'est vraiment pas sur la prémisse qu'on a travaillé.

Q. [91] Et puis, si vous ne vouliez pas prendre la place, si on veut, là, des clients volontaires sur la liste, là, sur la liste d'attente là, pour le

GNR, ça serait également possible pour Énergir de s'approvisionner auprès de courtiers pour avoir du GNR, en plus de ce qui est prévu dans l'obligation, dans l'obligation réglementaire?

R. Bien, actuellement, ce que je comprends, c'est que ça pourrait être possible, mais c'est pas l'avenue, là, qui serait privilégiée, là, par Énergir.

Q. [92] Ça serait donc une possibilité?

R. Bien, sous toutes réserves, ma compréhension, c'est que oui, mais sous toutes réserves, mais en tout cas, c'est pas la voie qu'on a discutée. La voie qu'on a discutée, c'est de vraiment passer par le gaz de réseau GNR, là.

Q. [93] D'accord. Merci. Ça complète mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Paquet. Est-ce que ça complète les demandes, les questions de la part des intervenants? Maintenant, Maître Cardinal, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

Me AMÉLIE CARDINAL :

Non, en fait, j'avais pas de questions, merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Falardeau?

INTERROGÉS PAR LA FORMATION

Mme ESTHER FALARDEAU :

J'ai eu plusieurs questions, mais tranquillement, là, elles disparaissaient au fur et à mesure que j'écoutais. Très intéressant. Mais peut-être un commentaire ou deux, là.

On a entendu que, ou ce que j'ai retenu des présentations qui ont été faites sur le sujet que possiblement qu'il y a des initiatives internes d'Énergir en vue de réduction des GES, ça a plus de valeur qu'un simple achat de GNR ou de prix du compensatoire.

Et que, bien si on a un indicateur de, en tout cas, au sein de ces indicateurs-là, bien, peut-être qu'on devrait compenser les initiatives internes parce qu'il y a réellement le reflet d'un effort réel, parce que c'est facile d'aller acheter du GNR.

Je ne sais pas si... j'ai compris une réponse quand même dans ce que vous nous avez dit, mais je ne sais pas si vous avez un commentaire additionnel à ajouter par rapport à ça ce jugement de valeur là qu'on ferait de porter plus d'importance aux initiatives internes?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Bien, peut-être que je peux m'essayer avec un peu un exemple, mais t'sais on en discutait hier avec mon collègue Alexandre, puis Julie.

Mais t'sais c'est un peu comme dans l'ordre, c'est dire bien je veux prendre l'avion pour aller à quelque part. Évidemment, c'est toujours mieux de ne pas prendre l'avion.

Après ça, bien, si on prend l'avion bien évidemment on émet. Si l'avion pouvait être électrique, dans ce cas-ci c'est peut-être difficile, mais éventuellement ça s'en vient, si l'avion est électrique, bien c'est sûr que c'est mieux, puis après ça bien tu prends l'avion, elle est au gaz, à l'essence, mais tu achètes des crédits compensatoires.

Ça fait que t'sais on leur donnait un peu cet ordre-là. Ça fait qu'un automobile pourrait être la même chose. T'sais, c'est mieux de ne prendre son automobile. Maintenant, si vous pouvez acheter une automobile électrique, c'est sûr que c'est mieux.

Mais là, si vous ne pouvez pas, bien vous pouvez acheter une automobile au gaz, puis vous pouvez acheter des plantations d'arbre pour

compenser, des crédits compensatoires. Et puis le mieux c'est de ne pas prendre le véhicule.

Le véhicule électrique est mieux, puis évidemment si ce n'est pas possible, bien on achète un véhicule au gaz, parce qu'on en a vraiment besoin, puis on achète des crédits compensatoires pour compenser, mais t'sais c'est un peu là.

Ça fait qu'à l'interne, bien nous on aime mieux remplacer une chaudière, évidemment ne pas consommer du gaz naturel à la source, c'est mieux, puis après ça bien consommer du GNR, bien, c'est quand même bien, parce que c'est carboneutre. Ça réduit les gaz à effet de serre à la source qu'on disait.

Puis évidemment bien là si on ne peut soit remplacer la chaudière ou on ne peut pas acheter du GNR, bien, il reste le crédit compensatoire.

M. ALEXANDRE FORTIER :

R. Si je peux me permettre d'ajouter un complément à la réponse de mon collègue, quand on réalise un projet, les réductions de GES s'appliquent à l'année un, l'année deux, l'année trois, l'année dix et l'année vingt.

Donc, il y a une réduction qui est récurrente, mais sur une très longue période.

Tandis que si on achète du GNR, bien, c'est valide pour l'année en cours et si on achète crédits compensatoires, c'est valide pour une certaine période. Tandis que si on fait un projet, bien, la réduction est valide sur toute la durée de vie de l'installation. Donc, il y a quand même un bénéfice sur une beaucoup plus longue durée.

Q. [94] Puis si on avait un indicateur de qualité de service qui se distingue, qui est indépendant de vos objectifs corporatifs qui sont les vôtres, puis qui sont... et qui ne tenait pas compte de ces solutions considérées comme plus « faciles », d'achat de GNR au lieu du compensatoire pour permettre d'arriver à l'atteinte de l'objectif, là, on aurait l'indicateur qui mesure « l'effort interne des initiatives d'Énergir ». Est-ce que vous auriez un commentaire?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Bien, en fait, la difficulté qu'on a, les autres indicateurs de qualité de service qu'on a pour atteindre, on pour voir si on peut accéder ou non à notre bonification au trop-perçu en fin d'année notre quote-part, c'est des indicateurs qui sont facilement mesurables annuellement, parce que c'est vraiment cette notion-là d'annuel qui est

problématique. Plus que bien on a un indicateur d'entretien de... préventif pour faire mille (1000) interventions. On les a-tu faites? Oui. Parfait. On ne les a pas faites, on se fait taper sur les doigts, parce que c'est un enjeu, puis il faut faire l'entretien préventif.

Ici l'enjeu qu'on a c'est que quand on commence à parler de projet d'amélioration, pour réduire les gaz à effet de serre ou d'atteinte de cible dans trois (3) ans ou dans dix (10) ans, c'est difficile de le ramener sur une base annuelle.

Ça fait que t'sais même si la Régie disait... Bien, évidemment, il ne faudrait pas que ça soit dans l'indicateur de qualité de service ayant accès à la bonification, mais même si la Régie voulait nous donner des objectifs, il faudrait que ça soit sur multi-années.

Il faudrait dire « O.K. Bien, on aimerait ça qu'Énergir fasse plus d'efficacité dans ses bâtiments ou peu importe, avec des projets », on peut l'appeler « projets », ça pourrait inclure le télétravail, mais il faudrait que ça soit sur une notion multi-années. Il faudrait dire « Voici, on s'en reparle dans trois ans. », parce qu'à chaque

année les projet bien évidemment ce n'est pas tranché au couteau.

On en a parlé un petit peu avec le télétravail. T'sais bon c'est un projet évidemment qui s'en vient. Ça va être quoi? Bien, moi, je vais être au bureau quatre cinq jours semaine, je vous l'annonce, j'aime ça aller au bureau. Il y en a d'autres qui vont peut-être y aller une journée ou deux, mais là ça va être quoi la moyenne?

Ça fait que là, il faudrait se dire « O.K. Bien on se donne un objectif, puis on se parle dans trois ans. », parce que c'est vraiment cette notion-là d'annuel qui vous a vraiment posé problème quand on est venus essayé de faire un indicateur pour la Régie.

Pour Énergir on dit : O.K. On veut réduire de trente-sept point cinq (37,5 %) en deux mille trente (2030). On est là aujourd'hui, il nous manque ça. Puis on se donne une progression.

Mais là l'enjeu qu'on a ici, c'est que cette progression-là à l'interne, elle ne nous pénalise pas, là, puis on espère que si ça démarre plus lentement que ça va accélérer parce qu'on veut réussir à atteindre nos cibles.

Mais là avec la Régie, c'est que là c'est

pénalisant. Ça fait que, là, on essaie de dire, O.K., bien qu'est-ce qui est réaliste, année 1, année 2, année 3, pour être capable d'avoir quelque chose qui est mesurable annuellement.

Là c'est sûr que si on exclut l'achat de GNR puis qu'un projet prévu ne se fait pas, bien là automatiquement on est pénalisé dans le cadre d'un indicateur des trop-perçus.

Mme ESTHER FALARDEAU :

Q. [95] O.K. Je comprends très bien. Une autre chose qu'on a entendue, c'est que l'achat de GNR puis de crédits compensatoires, dans le fond, au niveau environnemental, c'est blanc bonnet, bonnet blanc, alors, t'sais.

Alors, vous priorisez l'achat de GNR. Maître... pas « maître » mais Antoine Gosselin qui nous a dit « bien ça, c'est un jugement de valeur. » je ne sais pas si vous avez un commentaire là-dessus? Donc, ça a effectivement une plus grande valeur environnementale, comme initiative, là?

R. On nous avait dit de pas rentrer sur ce terrain glissant là. J'ai écouté Antoine, effectivement, monsieur Gosselin. T'sais, je vous dirais, pour nous, t'sais, on aime mieux l'achat de GNR que le

crédit compensatoire. Mais dans...

Je comprends que dans la littérature, là, ou, en tout cas, dans le marché, il y a plusieurs opinions à cet égard-là. Donc, écoutez, je ne veux pas nécessairement donner plus de poids à d'autres qu'à... Mais, t'sais, c'est effectivement, c'est un... Ça, c'est un terrain glissant.

Mais effectivement, nous, comme je disais tantôt, j'aime mieux pas prendre mon véhicule ou j'aime mieux prendre un véhicule électrique au GNL. Puis si je ne suis vraiment pas capable, bien je peux acheter une plantation d'arbre pour venir compenser.

Est-ce que c'est un équivalent? Je ne veux pas entrer là-dedans, mais... En tout cas, pour nous, on aimait mieux le GNR, c'est pour ça qu'on l'a... on vous a proposé avec le, GNR, on trouve qu'il est plus moderne, il est plus d'actualité que quand on avait l'ancien, l'ancien indicateur. Bien, évidemment, il n'y avait pas de GNR qui était disponible. Donc, ce qui était disponible, c'était soit des projet ou des crédits compensatoires. Maintenant, bien, c'est disponible.

Maintenant, on vous a aussi dit : si la Régie ne veut pas qu'on... « elle ne veut pas »...

si dans l'indicateur elle nous permet d'acheter des crédits compensatoires, bien, on n'a pas d'enjeu, on n'a pas de contre-indication. C'est même moi qui vous l'ai dit hier.

Par contre, t'sais, c'est juste que : est-ce qu'Énergir va quand même vouloir acheter du GNR pour être en mesure de dire sur la place publique qu'elle a réduit son empreinte?

Moi, ce que je comprends, c'est qu'on a eu des discussions avez certains clients, là, dans le cadre du dossier GNR, avec des clients qui voulaient acheter du GNR de façon volontaire puis plusieurs de ces clients-là voyaient vraiment la différence. Ça fait qu'ils disait : « Bien moi, je veux être sur la place publique puis je veux dire que je suis carboneutre » Eux autres acheter cent pour cent (100 %) de crédits compensatoires, là, pour eux, ça n'avait pas la même valeur que dire, soit que je consomme de l'Hydro électricité ou j'achète du gaz naturel renouvelable. Donc, t'sais, c'est un peu dans cet esprit-là qu'on se retrouve nous autres aussi chez Énergir, là.

Q. [96] O.K. Merci. Deux autres petites questions. Premièrement, est-ce que vous avez fait... vous avez une évaluation ou un estimé de l'impact sur le

coût de service de l'achat de GNR versus l'avenue crédit compensatoire? Est-ce que vous avez une mesure, t'sais, de l'écart entre les deux avenues là, s'il y a...? Est-ce que vous avez fait cet exercice-là?

R. Je ne l'ai pas vu. Alexandre, de ton côté? Je sais que c'est pas facile à faire, on ne sait pas exactement tous les projets qu'on va réussir à concrétiser, là.

M. ALEXANDRE FORTIER :

R. Non. C'est ça. En fait, c'est difficile à répondre à votre question, là.

Q. [97] O.K.

R. Ce qu'on a fait, c'est l'évaluation du coût du six cent soixante-quinze mille mètres cubes (675 000 m3) de GNR dont j'ai parlé tout à l'heure, le surcoût, en fait, là, qui est de l'ordre de deux cent soixante-dix mille dollars (270 000 $). Mais on n'a pas... on n'est pas rendu à faire l'évaluation précise de chaque projet à savoir quel est le coût par tonne de réduction pour chacun de ces projets et le comparer avec un coût, par exemple, de GNR ou un coût de crédit compensatoire, il faudrait qu'on...

Le comité est dans ses premières étapes et

on est en train de faire cette évaluation-là, là. Ça s'en vient.

Q. [98] Puis on vous a proposé d'augmenter vos achats de crédit compensatoire. Il n'y a pas une limite à ce que vous avez... Est-ce que c'est une possibilité pour vous, là, même si vous choisissiez d'aller dans cette avenue-là? Est-ce qu'il y a... C'est techniquement une possibilité?

Maître Lemay Lachance parlait de... tout à l'heure elle disait « si Énergir est limitée dans sa possibilité d'acheter des crédits compensatoires. » Est-ce que vous avez effectivement une limite au-delà de laquelle vous ne pouvez pas aller? Est-ce que ça pourrait représenter une contrainte pour vous?

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Pour des crédits compensatoires, Alexandre, je ne pense pas qu'il y ait de... Bien, dans le marché, est-ce qu'ils vont toujours... Est-ce qu'il va toujours y avoir des crédits compensatoires? J'aurais tendance à dire que ça va être possible, peut-être une influence sur le prix. Mais je te laisse, Alexandre, compléter.

M. ALEXANDRE FORTIER :

R. Oui, bien, effectivement, même le ministère de

l'Environnement a ajouté des types de projets qui peuvent être disons accessibles en terme de crédits compensatoires. Donc, c'est sûr qu'il y a une quantité, un volume disponible. Par contre, plus le temps va aller, plus au niveau du SPEDE, les entreprises vont chercher à aller acquérir ces crédits-là. Donc, il y a un effet de balance, l'offre et la demande, qui va se mettre en place. Donc, de dire qu'il va y en avoir beaucoup de disponibles plus que maintenant, en terme de possibilité d'achat, je ne pourrais pas vous répondre.

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Il y a peut-être juste, peut-être juste, Madame Falardeau, pour compléter, juste... Tantôt quand Marie Lemay Lachance parlait, c'était plus au niveau de la proposition de SÉ-AQLPA où est-ce que c'était deux cent cinquante (250) avec... qui appelaient des projets internes qui pourraient inclure du GNR, si disponibles. Puis l'autre cent (100) pour atteindre le trois cinquante (350), c'était des crédits compensatoires. C'était dans cette optique-là que, nous, on se disait, bien, on est limité avec l'achat des crédits compensatoires, parce que, pour atteindre notre trois cent

cinquante (350), on va pouvoir juste acheter, selon leur proposition, cent (100) unités, cent (100) tonnes. Puis l'autre deux cent cinquante (250), bien, ça va être soit des projets internes ou de l'achat de GNR.

Mais si à la fin de l'année, il n'y a pas de GNR de disponible parce que Énergir a réussi à trouver des clients volontaires, bien, là, on se retrouve qu'on ne peut pas compenser la différence manquante, parce qu'on ne peut pas acheter plus que cent (100) crédits compensatoires.

Par contre, j'ai entendu le témoin de SÉ-AQLPA dire que ce n'était pas l'esprit, là. Donc, qu'il y aurait une possibilité qu'on puisse acheter plus de crédits compensatoires pour se rendre à trois cent cinquante (350). C'est ce que, moi, j'ai compris en tout cas.

Mme ESTHER FALARDEAU :

Merci. Merci de la précision. Donc, je n'ai plus de questions. Merci beaucoup de vos réponses.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Falardeau. Maître Rozon?

Me LOUISE ROZON :

Pas de questions.

LE PRÉSIDENT :

Ah bon! O.K.

Q. [99] Un complément de questions. Tout simplement parce que, hier, j'ai entendu, puis c'est des chiffres qui peuvent frapper, hein, ça va coûter dix fois plus cher ou onze fois, alors on arrondit à dix, acheter du GNR versus des crédits compensatoires.

On parle de grosso modo, si on prenait le chiffre qui a été sorti hier... pardon, tout à l'heure, six cent soixante-quinze mille mètres cubes (675 000 m3), c'est quoi en terme d'argent la différence? On parle-tu de milliers, de millions? Parce que le seul chiffre qu'on a de surcoût, parce que le seul chiffre que nous avons eu hier, c'est dix fois plus cher, donc ça peut frapper l'esprit, mais on parle de quoi, de combien? Pas de chiffre précis mais avez-vous une idée?

M. ALEXANDRE FORTIER :

R. Oui. En fait, je peux répondre, Jean-François. Dans notre mémoire, je pense qu'on mentionnait effectivement, ou dans une réponse à une DDR, on mentionnait effectivement les coûts. Donc, pour un crédit compensatoire, on parle de l'ordre de dix-huit (18 $) à vingt dollars (20 $). Je n'ai pas la

1 valeur exactement qui est dans notre réponse. Et
2 pour le GNR, on parle d'un surcoût d'environ deux
3 cent dix dollars (210 $). Donc, effectivement, vous
4 voyez que...
5 Q. [100] Deux cent dix (210 $)?
6 R. Oui, deux cent dix dollars (210 $). Donc, on a un
7 facteur de dix, dix ou onze, là, selon la valeur
8 qu'on prend en terme de différence entre les deux.
9 Mais comme je vous l'indiquais il y a quelques
10 minutes, en terme de coût, là, si on devait
11 acquérir cent pour cent de GNR, on parle pour six
12 cent soixante-quinze mille mètres cubes
13 (675 000 m3) à la troisième année, on parle d'un
14 montant de deux cent soixante-dix mille dollars
15 (270 000 $). Donc, on peut comparer à peu près
16 trente mille (30 000 $) pour des crédits
17 compensatoires et deux cent soixante-dix mille
18 (270 000 $) environ pour le GNR.
19 Q. [101] Deux cent soixante-dix mille (270 000 $) pour
20 un an ou sur trois ans?
21 R. Ça, c'est pour la dernière année. Donc, pour les
22 trois ans, ça ferait quatre cent quatre-vingt-six
23 mille dollars (486 000 $).
24 Q. [102] Donc, en bas d'un demi-million pour les trois
25 ans?

R. Exact.

Q. [103] C'est ce que je comprends. Merci. C'est clair. Un complément de questions?

Mme ESTHER FALARDEAU :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Bien, ça complète, à moins que vous ayez des questions additionnelles, Maître Lemay Lachance. Ça va?

Me MARIE LEMAY LACHANCE :

Ça va. Merci.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je veux être bien sûr qu'on échappe rien. Tout va bien. Bon. C'est rare qu'on revient en réinterrogatoire, alors on voulait en profiter un petit peu. Donc, merci beaucoup. Vous êtes à nouveau libérés les deux, Monsieur Fortier et Maître Tremblay (sic). Très généreux.

Est-ce que j'ai dit quelque chose? J'ai dit « Maître Tremblay »? Ah, bien, c'est parfait ça.

M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

R. Enfin quelqu'un qui reconnaît ma maîtrise à sa juste valeur.

LE PRÉSIDENT :

Vous savez, ça vient avec des inconvénients. Maître

Lemay Lachance également, merci. Donc, ça clôt la preuve, la contre-preuve. Tout est clos maintenant. On peut procéder aux plaidoiries demain, c'est ce que j'ai compris aussi. Alors, bien, il nous reste qu'à... J'ai l'impression que j'oublie quelque chose, mais ce n'est pas le cas. Niveau d'insécurité plus élevé. Alors, bien, on remercie tout le monde. On va se revoir demain matin à neuf heures (9 h) avec les plaidoiries et la réplique. Merci.

AJOURNEMENT

_____

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies par moi au moyen du sténomasque d'une retransmission en visioconférence, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNE:

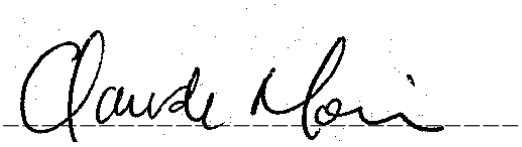

Sténographe officiel. 200569-7